



Rapport Final

Programme d'appui au développement des filières agricoles PROFI

BEN 13 028 11

BENIN



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Sommaire

1	ACRONYMES	5
2	APERÇU DE L'INTERVENTION	6
2.1	Fiche d'intervention	6
2.2	Autoévaluation de la performance	8
2.2.1	Pertinence.....	8
2.2.2	Efficacité	8
2.2.3	Efficiency	9
2.2.4	Durabilité.....	10
2.3	Conclusion	10
3	ÉVOLUTION DU CONTEXTE	12
3.1	Evolution du contexte	12
3.1.1	Contexte général et institutionnel	12
3.1.2	Contexte de gestion	13
3.2	Performance de l'objectif général et de l'objectif spécifique	13
3.2.1	Progrès des indicateurs.....	13
3.2.2	Analyse des progrès réalisés.....	21
3.2.3	Analyse de l'impact.....	22
3.3	Performance du résultat 6	24
3.3.1	Progrès des indicateurs.....	24
3.3.2	État d'avancement des principales activités	28
3.3.3	Analyse des progrès réalisés.....	28
3.4	Performance du résultat 7	30
3.4.1	Progrès des indicateurs.....	30
3.4.2	État d'avancement des principales activités	32
3.4.3	Analyse des progrès réalisés.....	32
3.5	Performance du résultat 8	33
3.5.1	Progrès des indicateurs.....	33
3.5.2	État d'avancement des principales activités	35
3.5.3	Analyse des progrès réalisés.....	35
4	SYNERGIE ET COMPLÉMENTARITÉS	37
4.1	Avec les autres interventions du portefeuille	37
4.2	Autres synergies et complémentarités	37
5	THÈMES TRANSVERSAUX	38

5.1	Genre.....	38
5.2	Environnement.....	39
5.3	Digitalisation.....	39
6	LEÇONS APPRISES.....	40
6.1	Les succès.....	40
6.2	Apprentissages stratégiques.....	40
6.3	Enseignements tirés.....	41
7	PILOTAGE.....	41
7.1	Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi.....	41
7.2	Recommandations.....	42
8	ANNEXES.....	43
8.1	Matrices de suivi des indicateurs.....	43
8.2	Gestion des Risques.....	48
8.3	Critères de qualité.....	51
8.4	Cadre logique mis à jour.....	54
8.5	Aperçu des MoRe Results.....	55
8.6	Ressources en termes de communication.....	55

Liste des tableaux :

Tableau 1: Evolution de la vente des noix bio par rapport aux noix conventionnelles.....	19
Tableau 2: Revenus créés au niveau des producteurs ayant vendus leurs noix dans le dispositif Colruyt.....	22
Tableau 3: Bénéficiaires et niveau d'exploitation des parcs à bois.....	29
Tableau 4: Statistiques des productions, chiffres d'affaires et revenu par campagne des pépiniéristes.....	29
Tableau 5 : Nombre de superficie entretenue et revenu créé par les pools de oprestataire d'entretien.....	30
Tableau 6: Matrice de suivi des indicateurs objectif général.....	43
Tableau 7: Matrice de suivi des indicateurs objectif spécifique.....	43
Tableau 8: Matrice de suivi des indicateurs résultat 6.....	44
Tableau 9: Matrice de suivi des indicateurs résultat 7 Atacora Donga.....	45
Tableau 10: Matrice de suivi des indicateurs du résultat 8 de l'Atacora Donga.....	45
Tableau 11: Liste des matériels mis en place pour les pépiniéristes.....	47
Tableau 12: Montant des matériels et équipements mis en place par le programme.....	47

Liste des figures

Figure 1: Revenus moyens nets des Producteurs par tonne de noix produits (FCFA)	14
Figure 2: Nombre d'emplois créés dans les maillons pépinières, production et transformation	14
Figure 3: Nombre d'emplois créés dans le maillon pépinière par sexe	15
Figure 4: Nombre d'emplois créés dans le maillon production par sexe	15
Figure 5: Nombre d'emplois créés dans le maillon transformation par sexe	15
Figure 6: Nombre d'emplois créés dans le maillon transformation	15
Figure 7: Taux de producteurs organisés en coopératives	16
Figure 8: Evolution du nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA)	17
Figure 9: Nombre de producteurs membres du réseau	17
Figure 10: Evolution du sociétariat de l'URCPA-AD par genre de 2018 à 2022	17
Figure 11: Nombre de producteurs membres ou non de l'URCPA AD	18
Figure 12: Volume totaux de noix passant par le dispositif de vente groupée/pré-collecte organisé par l'URCPA-AD	18
Figure 13: Volumes de noix (bio et conventionnelle) passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les Unions de 2020 à 2022	19
Figure 14: Volumes de crédits d'entretien et de crédits pré-collecte obtenus pour le financement des dispositifs (valeur en millier de FCFA)	20
Figure 15: Taux d'autonomie financière des unions/coopératives (URCPA AD)	21
Figure 16: Superficie totale (ha) des membres	24
Figure 17: Superficie entretenue par les crédits d'entretien	24
Figure 18: Superficie certifiée bio suisse	25
Figure 19: Superficie certifiée bio UE	25
Figure 20: Superficie certifiée Flo	25
Figure 21: Superficie certifiée	25
Figure 22: Nombre de producteurs Bio suisse	26
Figure 23: Nombre de producteurs Bio UE	26
Figure 24: Nombre de producteurs FLO	26
Figure 25: Nombres de producteurs certifiés	26
Figure 26: rendement (tonnes/ha)	27
Figure 27: Productivité (coûts de production en FCFA /tonne de noix)	27
Figure 28: Volumes des contrats respectés (entre producteurs organisés/ transformateurs)	30
Figure 29: Nombre de producteurs impliqués dans les contrats	31
Figure 30: Nombre de producteurs (H/F) impliqués dans la vente groupée	31
Figure 31: Nombre de producteurs ayant fait la vente groupée	31
Figure 32: Nombre de magasins	33
Figure 33: Capacité de stockage des magasins	33
Figure 34: nombre de tricycles	34
Figure 35: nombre de balances	34
Figure 36: Volumes (FCFA) de restitution de la redevance sur exportation des noix aux OPA/recherche	34
Figure 37: Comparaison des scores entre 2020, 2021 et 2022 (sans dimension Genre)	36
Figure 38: Résultats de l'évaluation des performances de l'URCPA de 2020, 2021 et 2022	36

1 Acronymes

ABC	Afokantan Benin Cajou
ANI	Africa Negoce Industries
APIEx	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
ATN	Assistant Technique National
BESANA	Entreprise partenaire à Colruyt Groupe
BRC	British Retail Consortium
BSCI	Business Social Compliance Initiative
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
Colruyt Groupe	Chaîne de supermarchés Belge
CRA	Centre des Recherches Agricoles
CS	Convention Spécifique
CVPA	Coopératives villageoises de Producteurs d'Anacarde
DDAEP	Direction Départemental de l'Agriculture de l'élevage et de la Pêche
DEFIA	Développement de l'Entreprenariat dans la Filière Ananas
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
DSI	Direction des Systèmes d'Information et de pré archivage
FENAPAB	Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FLUDOR SA	Société du groupe Tropical General Investment Groupe
IFA	Interprofession de la Filière Anacarde
IMF	Institution de Microfinance
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
KOR	Kernel Out-turn Ratio
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Eleavage et de la Pêche
NUTS2	Nomenclature d'unités territoriales statistiques (NUTS) de l'Union Européenne
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PADA	Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PAG	Programme d'Action du Gouvernemental
PACOFIDE	Projet d'appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations
PEBCo BETHESDA	Promotion de l'Epargne-crédit à Base Communautaire BETHESDA
PADEFA-ENA	Projet d'appui au développement de la filière anacarde et de l'entreprenariat agricole au Benin
Pro-Cashew	West Africa Cashew Project
PROFI	Programme d'appui aux Filières Agricoles
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIAN'SON	ONG de microfinance
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
UCCPA	Union Communale des Coopératives de producteurs d'Anacarde
URCPA	Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde
URCPA-AD	Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde de l'Atacora et de la Donga
USADF	United State African Development Foundation

2 Aperçu de l'intervention

2.1 Fiche d'intervention

Financement	Royaume de Belgique
PIC	2013-2017
Statut	Clôturé
Mise en œuvre	Agence belge de développement, Enabel
Ministère de tutelle	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)
Code Navision	BEN1302811
Lieu (x)	2 Départements : Atacora, Donga
Date de signature	CS (01/01/2020) Poursuite des activités du volet Anacarde
Date de fin	CS (30/09/2022)
Durée (Mois)	33 mois
Date démarrage effective	02/01/2020
Date fin estimée	30/09/2022
Budget	Belgique : 1 300 000 €
Secteur (s) + Code cad	31110 - Politique agricole et gestion administrative
Modalité d'exécution	Régie (100%)
Taux d'exécution financier	Belgique : 1 267 256 €
Coordonnateur	Représentant Résident d'Enabel
Responsable national	Pascal AHINOHOSSOU, Intervention Manager PROFI Anacarde
Intervention agriculture Enabel	Wilma BAAS, Intervention Manager Pilier 1 Enabel
Groupe cibles	<ul style="list-style-type: none"> • 1966 agri-entrepreneurs producteurs de noix d'anacarde (exploitants agricoles) ; • 6 entreprises d'entretien des plantations ; • 10 pépiniéristes spécialisés en greffage des plants ; • 88 coopératives et 6 unions communales de coopératives de producteurs d'anacarde ; • Union régional des producteurs d'anacarde (URCPA) ; • Usine de transformation et de commercialisation FLUDOR ; • L'interprofession de l'Anacarde ; • Les Systèmes Financiers Décentralisés FECECAM implantés dans la région ; • Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Les Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Elevage (DDAEP).
Objectif Global	La filière anacarde bien organisée et compétitive, consolide les marchés existants et assure son expansion sur de nouveaux marchés, tout en favorisant l'augmentation et partage équitable des revenus de l'ensemble des acteurs et de la création d'emploi décent.
Objectif spécifique	Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires.
Résultats	<p>6. Les acteurs de la filière anacarde offrent des noix de qualité et augmentent leur productivité</p> <p>7. Des liens d'affaires solides sont tissés entre acteurs les organisations de producteurs et unités/usines de transformation des noix (bio et conventionnelles) dans le respect des normes et standards des marchés extérieurs</p> <p>8. L'environnement des affaires est favorable au développement des chaînes de valeurs amandes conventionnelles et amandes BIO</p>
Période couverte par le rapport	2020-2022



2.2 Autoévaluation de la performance

2.2.1 Pertinence

	Performance
<p><i>Le PROFI-Anacarde s'inscrit totalement dans les stratégies béninoises et belges. Il est en cohérence avec les différentes réformes dans le secteur Agricole comme formulées dans les Programmes d'Action Gouvernementales (PAG 1, 2016-2021) (PAG 2, 2021-2026), le PNIASAN arrivé à échéance en fin 2021 et notamment le PSDSA 2017-2025 qui met l'accent essentiellement sur l'amélioration de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement économique.</i></p> <p>Le programme s'inscrit également dans le PNDF 2017-2021 qui met l'accent sur l'augmentation de la production, de la productivité et l'amélioration du taux de transformation locale des noix et le renforcement de la commercialisation et de l'exportation des noix. Ces axes sont pris en compte dans l'objectif globale de PROFI-Anacarde qui est l'amélioration de la compétitivité de la filière, l'accès aux marchés et un meilleur partage des revenus par la création d'emplois décents.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du PROFI Anacarde, les actions menées ont été en phase avec les besoins et les priorités des bénéficiaires que sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>l'accès au matériel végétal performant par les promoteurs des vergers ;</i>• <i>l'accès à différents types de conseils agricoles notamment (le conseil technique spécialisé, l'accès aux marchés) ;</i>• <i>la certification à la production biologique et la certification des usines ;</i>• <i>l'amélioration des conditions de stockage garantissant la qualité des noix brutes de cajou.</i> <p>Le PROFI Anacarde a, en conséquence, été pertinent dans l'atteinte de ses objectifs qui restent d'actualité pour les producteurs de noix de cajou</p>	A

2.2.2 Efficacité

	Performance
<p>De manière globale, l'outcome est atteint. En effet, l'équipe projet a démontré une forte résilience face aux différents aléas intervenus durant la période d'exécution pour garantir l'atteinte de l'objectif spécifique.</p> <p>L'accès au matériel végétal de qualité a été facilité par un renforcement des capacités techniques, matérielles et entrepreneuriales de pépiniéristes . Ce qui a permis d'améliorer considérablement leur taux de réussite du greffage et les capacités de production. Certains pépiniéristes ont procédé déjà à l'extension de leur exploitation en vue d'accroître leurs offres de plants greffés viables. L'offre de plants greffés est passée de 60 925 en 2020 à 481 054 en 2022</p>	B

<p>les actions de promotion de la production biologique ont facilité l'accès à des marchés de niche pour les producteurs certifiés leur garantissant de meilleurs prix par rapport aux producteurs conventionnels ;</p> <p>le renforcement de capacités des producteurs (production, récolte, post-récolte) et l'augmentation de la capacité de stockage répondant aux normes ont contribué à améliorer la qualité des noix de cajou ;</p> <p>le renforcement des liens d'affaires entre les producteurs et les usines de transformation locale a abouti à la mise en place d'un partenariat entre l'URCPA-AD, l'usine Afokantan et Colruyt Group suivant l'approche cluster. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature de trois contrats de livraison de noix en 2020, 2021 et 2022 avec pour principe la transparence et l'équité dans la commercialisation des noix et des amandes.</p> <p>Malgré les contraintes et retards de mise en œuvre dus à la crise du COVID 19 intervenue en 2020 et 2021, PROFI-Anacarde a permis aux acteurs de la filière anacarde d'améliorer et de sécuriser leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires.</p>	
--	--

2.2.3 Efficience

	Performance
<p>Même si, le programme a été géré avec beaucoup de flexibilité et une grande capacité d'adaptation, les coûts des actions et investissements auraient pu être moindres.</p> <p>⇒ En effet, le départ du premier Intervention Manager en fin Décembre 2020 et le décès de son remplaçant ont impacté de façon négative la gestion et la mise en œuvre des activités. Cette situation a retardé la mise en œuvre de certaines activités principalement l'exécution des marchés dont la responsabilité incombe à l'Intervention Manager. Cependant l'équipe s'est attelé à rattraper ce retard dans l'exécution des marchés qui sont actuellement clôturés. De plus les procédures inhérentes aux passations des marchés publics n'induisent pas nécessairement les prix les plus bas (comparativement aux mêmes produits sur les marchés)</p> <p>⇒ Par ailleurs pour la mise en œuvre du programme, la signature de la convention de subside avec l'URCPA-AD initialement prévu début Janvier 2020, n'a pu être signée finalement qu'en Mars 2021 à cause des procédures administratives (plusieurs relectures, réajustements, durée de validation). Toutefois les appuis directs à l'URCPA-AD ont permis de poursuivre les activités pendant cette période d'attente. L'équipe technique de l'URCPA ayant accumulé des expériences avérées sur des thématiques spécifiques, a permis au programme de rationaliser des ressources qui étaient initialement prévues pour des expertises externes notamment l'accompagnement des producteurs dans le processus de production biologique des noix de cajou et sur le renforcement des capacités en matière du respect des itinéraires techniques de production.</p> <p>⇒ De manière générale, on peut retenir, que les matériels et équipements ont dans certains cas été tardivement mis à disposition des bénéficiaires à cause</p>	C

<p>du retard dans le processus d'attribution des certains marchés. Cela a entraîné une réduction du temps accordé à l'accompagnement pour la valorisation et la mise en exploitation des investissements. Cet état de fait limite non seulement l'impact des investissements mais affecte également négativement l'efficacité de l'intervention.</p>	
--	--

2.2.4 Durabilité

	Performance
<p>L'anacarde est la deuxième filière d'exportation retenue dans le PAG. Cette position suscite beaucoup d'intérêt de la part des acteurs de la filière et mobilisent plusieurs partenaires techniques et financiers.</p> <p>La plupart des pépiniéristes accompagnés par PROFI-Anacarde se sont constitués en entreprises formelles qui signent des contrats de livraisons des plants greffés avec des projets et programmes (PACOFIDE, PADEF A ENA, ProCashew) au profit des producteurs. Grâce à l'obtention de ces contrats formels, ces pépiniéristes arrivent désormais à accéder aux crédits auprès des institutions de microfinance pour le préfinancement de leurs activités. Cette approche rend viable le dispositif de fourniture d'un matériel végétal performant.</p> <p>La politique de réhabilitation des anciennes plantations et d'extension des nouvelles plantations adoptées par l'Etat offre des opportunités aux brigades de prestataires d'entretien et d'installation des plantations. Ces brigades qui ont été créées et équipées par PROFI Anacarde sont désormais des partenaires stratégiques de l'Agence Territoriale de Développement Agricole 4 (ATDA4) dans la mise en œuvre de cette politique dans la zone d'intervention. Ainsi, un marché de prestation leur est garanti par l'ATDA4 pour assurer la pérennité de ce service dans la chaîne de valeur.</p> <p>Le cluster en cours de construction entre l'URCPA-AD, l'usine Afokantan, et le Groupe Colruyt permet déjà à l'URCPA-AD et ses démembrés de mobiliser des ressources qui sont fonction de la quantité des noix livrées. En diversifiant ses partenaires commerciaux, l'URCPA-AD pourrait mobiliser plus de ressources pour ses dépenses de fonctionnement et les services rendus aux membres.</p>	B

2.3 Conclusion

<ul style="list-style-type: none"> - Le programme a été marqué par la succession de 3 Intervention Managers au cours des 3 années de mise en œuvre. - La première année de mise en œuvre (2020) a connu l'influence des effets du Covid-19 avec une restriction des activités et du nombre de participants pour des ateliers. - Malgré les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de PROFI- Anacarde quelques résultats encourageants sont obtenus dans divers domaines <ul style="list-style-type: none"> ✓ La disponibilité des greffons de qualité pour la production de plants greffés grâce à la création de 14 parcs à bois au profit des pépiniéristes ;
--

- ✓ L'augmentation de la capacité de greffage des plants par les pépiniéristes grâce à la création de 6 pools de prestataires greffeurs pour une production moyenne de 15 000 plants par campagne.
- ✓ L'accompagnement des pépiniéristes à travers la mise à leur disposition des matériels et équipements adéquats (motopompes, grillages, ombrière, brouettes, etc.) a permis à l'amélioration de leurs conditions de travail. Cet appui a également contribué à augmenter considérablement leur capacité de production (456 297 plants en 2022 contre 60 925 plants greffés en 2020) ainsi que leurs revenus (1 573 386 FCFA en 2022 contre 423 090 FCFA en 2020).
- ✓ La création et l'équipement des pools de prestataire pour l'installation et l'entretien des plantations a permis de réhabiliter au total 2 159 ha de plantations et de toucher 1 080 producteurs.
- ✓ L'appui à la certification biologique a permis de porter le nombre de producteurs de noix biologiques à 2 537 (contre 1 046 en 2020). Cette transition vers la production biologique a permis d'augmenter l'offre de noix biologiques de la zone d'intervention à 4 311 tonnes en 2022 contre 2 186 tonnes en 2020
- ✓ L'augmentation de la capacité de stockage et l'amélioration des conditions de conservation des noix grâce à la construction de deux magasins de stockage de noix biologiques d'une capacité de 500 tonnes de noix chacun
- ✓ L'autoévaluation du réseau URCPA-AD, a montré des améliorations significatives au niveau des indicateurs de performances traduisant une meilleure appropriation par les élus du contenu du plan stratégique élaboré en 2020 et la prise en compte du genre au sein de l'union avec la présence des femmes dans les instances de prise de décision.

Intervention Manager PROFI Anacarde	Intervention Manager Agriculture Enabel	Pilier
 Pascal AHINOHOSSOU	 Wilma BAAS	

3 Évolution du contexte

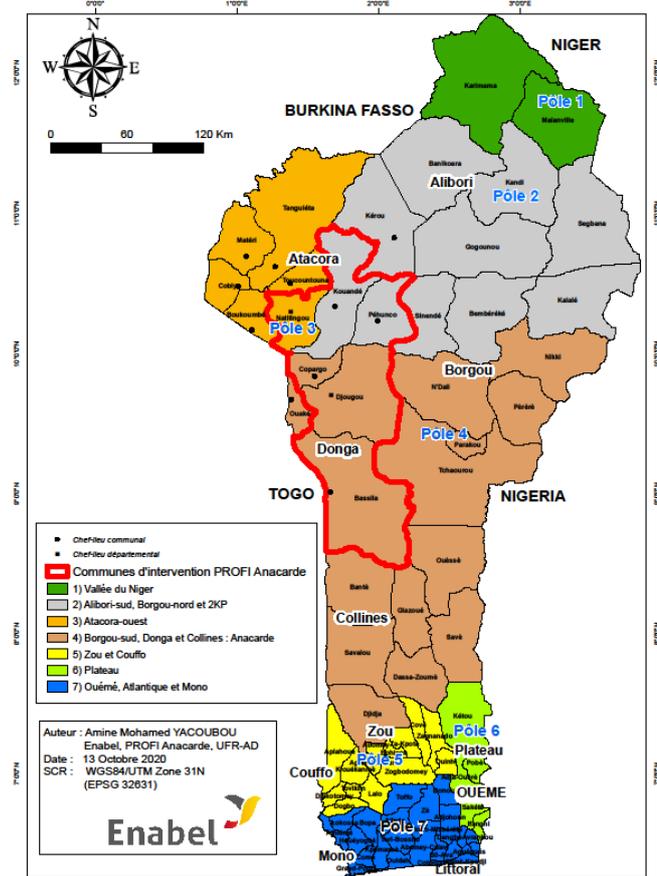
3.1 Evolution du contexte

3.1.1 Contexte général et institutionnel

Le contexte général de mise en œuvre de l'intervention a connu l'organisation des élections présidentielles tendue qui n'a pas facilité le bon déroulement des activités pendant cette période. De même le contexte sanitaire mondial dû au COVID 19 a induit des changements d'habitudes dans la communication entre les acteurs privilégiant les échanges virtuels telles que les visioconférences, la réduction du nombre des participants aux ateliers et l'adoption des gestes barrières.

Le contexte institutionnel a été marqué par la mise en œuvre de deux Programmes d'Action du Gouvernement (PAG 1, 2016-2021) et (PAG 2, 2021-2026). Le PAG engage le secteur dans un cycle de réformes importantes qui modifient profondément son paysage institutionnel. Il repose sur le recentrage des missions du MAEP sur ses fonctions régaliennes¹ et le partage des fonctions d'appui à la production (conseil, approvisionnement en intrants, etc.) et de développement des chaînes de valeur avec le secteur privé et professionnel.

Carte des communes d'intervention de PROFi Anacarde



Cette période a également été marquée par le démarrage des activités de certains projets intervenant dans la filière anacarde et dans les mêmes zones avec des moyens financiers plus importants. Il s'agit des projets PACOFIDE, PADEFA-ENA et de Pro-Cashew qui avaient pour mission la promotion des nouvelles plantations comme PROFi Anacarde. Un problème de synergie dans les différentes stratégies (non harmonisation de la contribution des bénéficiaires) a été constaté dans la mise en place des plants greffés au profit des producteurs. De plus tous les projets et programmes avaient les mêmes cibles dans la même zone d'intervention.

La fluctuation des prix des noix de cajou au cours des 3 dernières années a influencé fortement la vente groupée organisée par l'URCPA-AD. La non réglementation de la commercialisation par l'Etat a été un goulot d'étranglement pour les acteurs de la filière (usine et réseau URCPA). Les facteurs expliquant la non réglementation de la commercialisation sont :

- La libéralisation de la vente et de l'achat des noix de cajou en dehors des coopératives et des magasins agréés ;
- La présence des exportateurs sur le terrain lors des achats direct bord champs ;
- La non sécurisation de l'approvisionnement des usines avant exportation des noix.

¹ Décret n°2016-681 du 07 Novembre 2016, définissant Attributions, Organisation et Fonctionnement (AOF) du Ministère.

3.1.2 Contexte de gestion

3.1.2.1 Modalités de partenariat

Les modalités de mise en œuvre sont les conventions de subside et les appuis directs aux bénéficiaires. L'URCPA-AD a été identifiée comme la seule faîtière d'OP avec qui le Programme a signé une convention de subside. Ainsi, elle (l'URCPA-AD) a bénéficié d'une convention en mars 2021 pour une période de 13 mois qui a connu un avenant de 4 mois (se clôturant le 31 Août 2022) pour un montant total de 176 610 €. Cette convention a permis la mise en place d'une direction technique qui au fil des formations a acquis une forte capacité de mise en œuvre opérationnelle des activités au profit des producteurs. Grâce à cette capacité renforcée par Enabel, l'URCPA-AD a gagné des contrats de prestation auprès d'autres projets et programmes intervenant dans la filière.

L'appui aux autres faîtières nationales (la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB) ; l'Interprofession de la Filière d'Anacarde (IFA)) s'est fait sur financement direct sur la base des demandes exprimées.

3.1.2.2 Modalités opérationnelles

Au cours de la mise en œuvre programme, 6 structures mixtes de concertation local (SMCL) ont été organisés. Ces comités ont porter sur :

- suivi des recommandations des SMCL
- le point d'exécution semestriel ou annuel et la planification des activités
- validation / modification budgétaire
- affectation du patrimoine de PROFI-Anacarde

L'organisation de ces comités a permis une validation des programmes d'activité et une restitution des résultats obtenus. Avec la mise en œuvre des recommandations issues de chaque session, le programme a tenu compte dans sa stratégie, une mise en cohérence avec les objectifs contenus dans les PAG et les politiques sectorielles agricoles du Bénin.

L'actualisation complète du monitoring opérationnel (Monop) a été réalisée chaque trimestre par l'équipe projet conformément à la politique de suivi d'Enabel. Ce monitoring opérationnel a pour objet de faire l'état d'avancement technique et financier et planifier l'évolution de l'intervention afin de mieux en apprécier les résultats. Cela a été aussi possible grâce au recrutement d'un prestataire suivi évaluation pour renforcer l'équipe opérationnelle.

L'exécution des marchés publics s'est faite par le service contrat d'Enabel (Portfolio Support Unit).

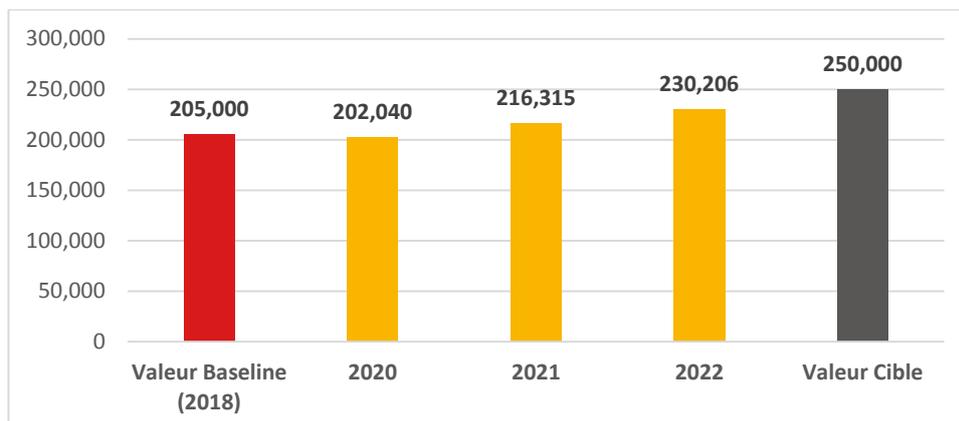
3.2 Performance de l'objectif général et de l'objectif spécifique

3.2.1 Progrès des indicateurs

- **Objectif général** : La filière anacarde bien organisée et compétitive, consolide les marchés existants et assure son expansion sur de nouveaux marchés, tout en favorisant l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des acteurs.

OG1.1 Revenus moyens nets des Producteurs par tonne de noix

Figure 1: Revenus moyens nets des Producteurs par tonne de noix produits (FCFA)



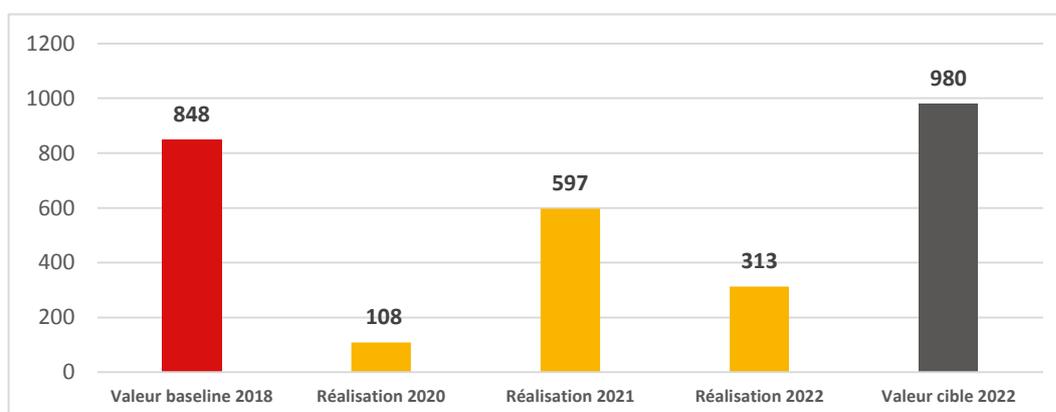
Comme le montrent, les résultats de l'enquête sur le compte d'exploitation des producteurs, on note une augmentation des revenus nets à l'hectare de 12% par rapport à la valeur de référence. Cette augmentation est le résultat d'une combinaison de facteurs que sont :

- les prix attractifs pratiqués dans le cadre du contrat de livraison avec Colruyt Group pendant la période de mise en œuvre du programme (prix passant de 260 en 2020 à 630 en 2022) ;
- l'amélioration des rendements (qui sont passés de 401 kg à 852 kg/ha).

Toutefois, cette augmentation est inférieure à la valeur cible qui est de 22% (soit 250 000FCFA). Cette contre-performance s'explique en partie par la persistance des mauvaises pratiques post récolte notamment l'utilisation des sacs polystyrènes, l'absence de tri des noix, etc. Ces pratiques influencent négativement la qualité des noix livrés par les producteurs à l'usine (KOR<46). Pour remédier à l'utilisation des sacs polystyrène, il a été acquis en fin du programme 25 000 sacs de jute au profit des producteurs.

OG1.2 Nombre d'emploi (H/F) créée dans les maillons pépinières, production et transformation

Figure 2: Nombre d'emplois créés dans les maillons pépinières, production et transformation



Globalement, le nombre d'emplois créés a évolué en dent de scie. Cependant, une analyse par maillon montre que l'effet de l'appui apporté par le PROFI Anacarde est plus perceptible dans les maillons pépinière et production.

Figure 3: Nombre d'emplois créés dans le maillon pépinière par sexe

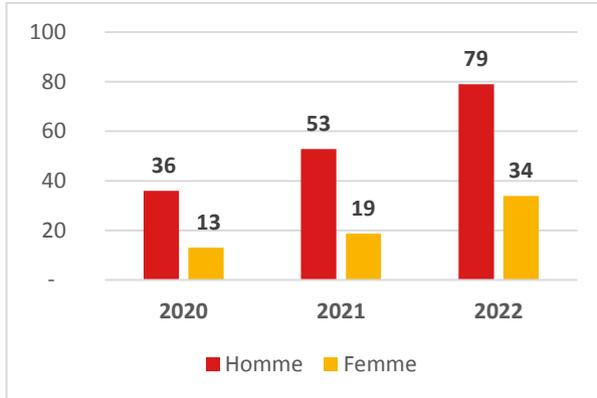
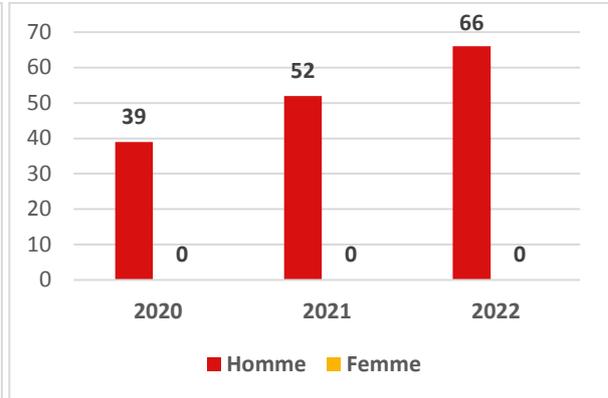


Figure 4: Nombre d'emplois créés dans le maillon production par sexe



L'analyse de la figure 3 ci-dessus montre une progression d'année en année aussi bien du nombre d'emplois homme que d'emplois femme créés dans le maillon pépinière. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de pépiniéristes et des besoins en plants greffés exprimés par les différents projets et programmes (PROFI-Anacarde, PACOFIDE, PADEFA ENA et Pro cashew) au profit des producteurs. Ainsi, pour permettre aux pépiniéristes de satisfaire cette demande croissante, le programme PROFI-Anacarde a accompagné la création des pools de prestataires greffeurs avec une exigence initiale d'avoir au moins 3 femmes sur les 5 membres dans chaque pool. Au total 06 pools de prestataires greffeurs ont été mis en place par le PROFI-Anacarde (28 personnes dont 14 femmes).

Avec la création de 06 pools de prestataire d'entretien (24 personnes sont actives à travers ces pools), le nombre d'emploi s'est accru dans le maillon production même si on note l'absence des femmes dans ce maillon (Figure 4).

Figure 5: Nombre d'emplois créés dans le maillon transformation par sexe

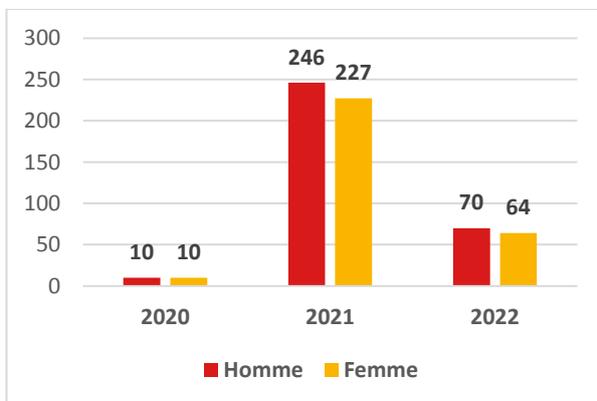
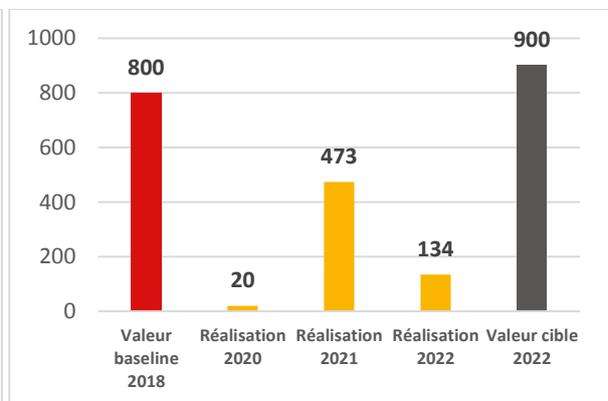


Figure 6: Nombre d'emplois créés dans le maillon transformation



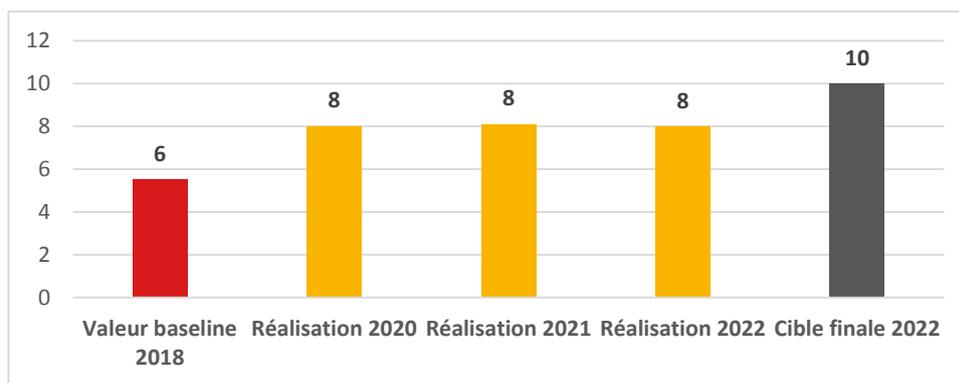
Au niveau du maillon transformation, en considérant le ratio des noix livrées à l'usine Afokantan et les quantités totales de noix transformées, on constate que le nombre d'emplois a connu une forte augmentation en 2021. En effet, la quantité de noix livrées (1 546 tonnes) dans le cadre du partenariat de l'usine avec Colruyt group représente environ 62% de sa capacité totale de transformation.

La baisse du nombre d'emplois observée en 2022 résulte de la faible quantité de noix livrées par les producteurs à l'usine au cours de cette campagne et de la modernisation de la chaîne de décorticage de l'usine. Certes la modernisation de la chaîne de décorticage a permis de doubler la capacité de transformation de l'usine (de 2500 tonnes à 5000 tonnes), mais elle a aussi réduit sa demande en main d'œuvre.

Aussi, les contre-performances sur taux d'emploi dans le maillon transformation sont dues au non aboutissement du contrat d'affaire avec l'usine Fludor retenu au moment de la formulation de l'indicateur. En effet, celle-ci avait une plus grande capacité de transformation estimée à environ 15 000 tonnes de noix par an par rapport à son remplaçant dans le dispositif à savoir l'usine Afokantan.

OG1.3 Taux de producteurs organisés en coopératives

Figure 7: Taux de producteurs organisés en coopératives

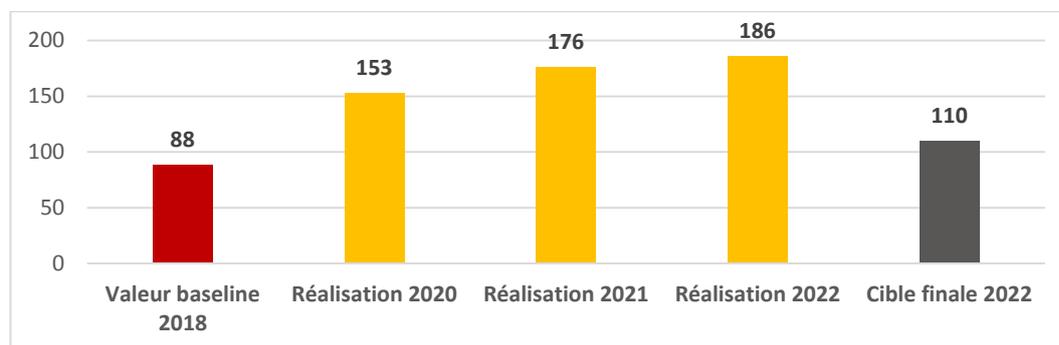


Le ratio des producteurs d'anacarde membres des coopératives par rapport à l'ensemble des producteurs de la zone d'intervention est demeuré statique au cours de la période de mise en œuvre du programme. La faible adhésion des producteurs aux coopératives s'explique par le fait que ces dernières développent peu de services attrayants notamment la facilitation à l'accès aux crédits et l'accès aux marchés. Toutefois, l'accompagnement du réseau URCPA-AD pour l'accès au marché européen à travers la facilitation pour la mise en relation des producteurs avec les usines de transformation a contribué à améliorer le service accès au marché.

- **Objectif spécifique :** Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires.

OS1.1 Nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA)

Figure 8: Evolution du nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA)



De manière globale, on note un accroissement du nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA). En 2018, l'effectif des coopératives de base des 6 communes d'intervention de PROFi Anacarde était de 88 CVPA. Ce nombre est passé à 153 en 2020, 176 en 2021 et 186 en 2022, contre une valeur cible finale de 110 CVPA en 2022.

Cela montre que la cible attendue de l'intervention est largement dépassée (même si le taux de producteurs organisés en coopérative reste faible). Cette amélioration est obtenue grâce aux actions de sensibilisation menées pour la création de nouvelles coopératives par les conseillers agricoles.

Par rapport à l'immatriculation de ces coopératives 91 sur 186 sont immatriculées (49%). 32 sur les 91 CVPA ont leur immatriculation publiée dans le journal officiel.

OS1.2 Nombre de producteurs membres du réseau et évolution du sociétariat de l'URCPA-AD par genre

Figure 9: Nombre de producteurs membres du réseau

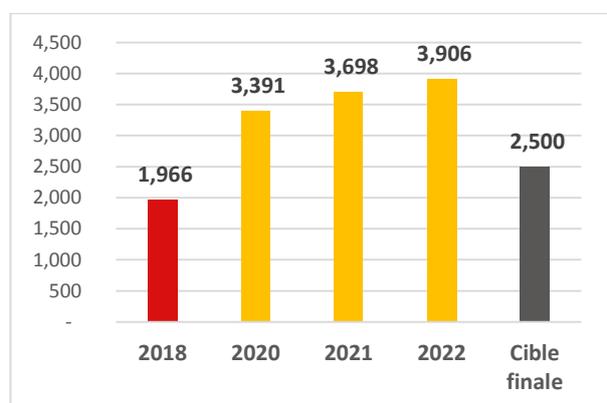
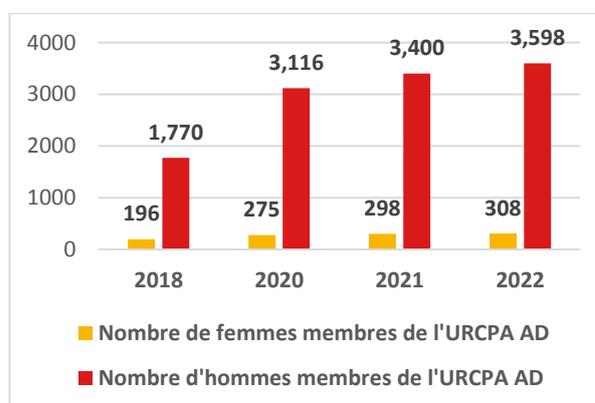


Figure 10: Evolution du sociétariat de l'URCPA-AD par genre de 2018 à 2022



L'analyse du graphe 9 ci-dessus montre que le nombre de producteurs membres de l'URCPA-AD augmente d'année en année. Ce nombre est passé de 1966 en 2018 à 3906 en 2022 soit une progression de 49,66%. Comparée à la cible finale prévue en 2022 (2500), le nombre de producteurs membres du réseau URCPA-AD dépasse largement cette cible.

L'analyse de la figure 10 montre également que nombre de producteurs et de productrices augmente de façon continue. Toutefois une faible augmentation est observée chez les femmes. Cela

s'explique par les pesanteurs socio culturelles pour l'accès des femmes au foncier dans la zone d'intervention. Selon les producteurs de la zone « *Une terre héritée par une femme est considérée comme une terre qui sort du patrimoine familial paternel* ». Ainsi, le nombre de femmes, est passé de 196 en 2018 à 308 en 2022.

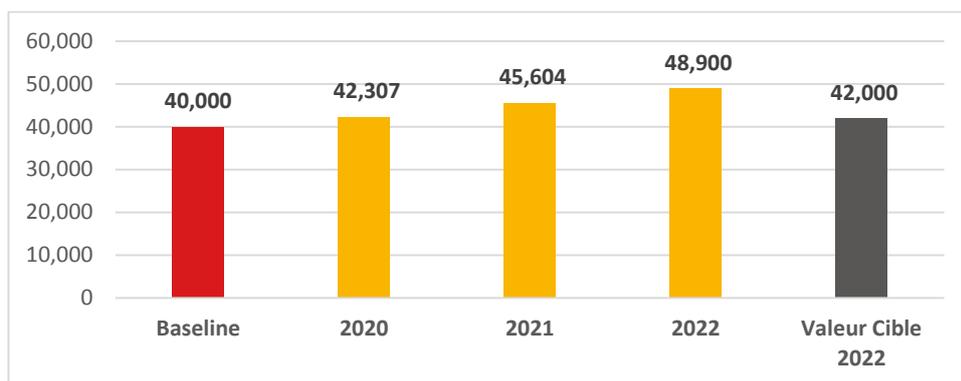
Par contre en termes de taux de femme par rapport à l'ensemble des membres du réseau URCPA-AD, on note plutôt une régression de 10% en 2018 à 8% de 2020 à 2022.

Pour atténuer les effets de cette pesanteur socio culturelle, PROFI Anacarde a mené des actions de discriminations positives au profit des femmes à savoir :

- la sensibilisation des hommes pour l'octroi des parcelles aux femmes pour la création de nouvelles plantations d'anacardiers
- la priorisation des femmes dans l'installation des plantations en 2020 (65 femmes ont bénéficié de 41,75 ha sur les 100 ha installés en 2020)

OS1.3 Nombre de producteurs membres ou non de l'URCPA-AD

Figure 11: Nombre de producteurs membres ou non de l'URCPA AD

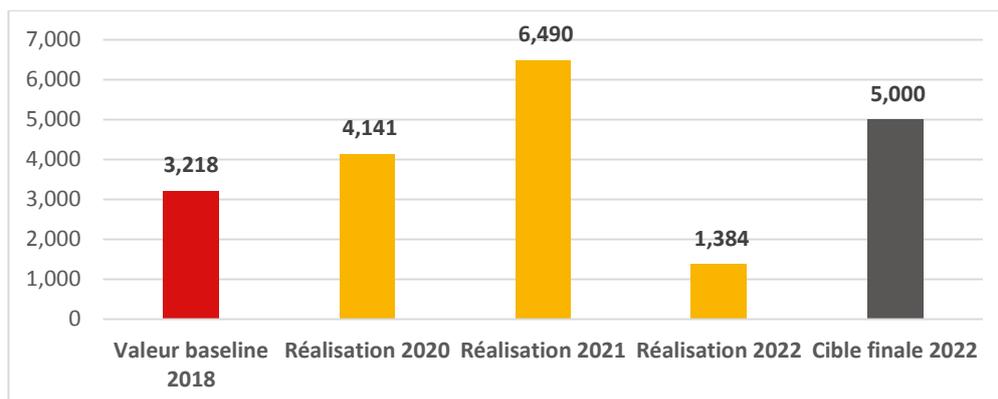


Selon les enquêtes réalisées par le programme PADA et les résultats provenant du Recensement National de l'Agriculture 2022, on observe une progression du nombre de producteurs d'anacarde dans la région (augmentation de 22% par rapport à la valeur de référence). Cette croissance du nombre de producteurs d'anacarde s'explique par :

- L'effet de la politique de l'Etat pour l'extension des superficies des plantations ;
- La subvention des projet et programmes sur pour l'achat des plants par les producteurs.

OS1.4 Volumes de noix passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les unions

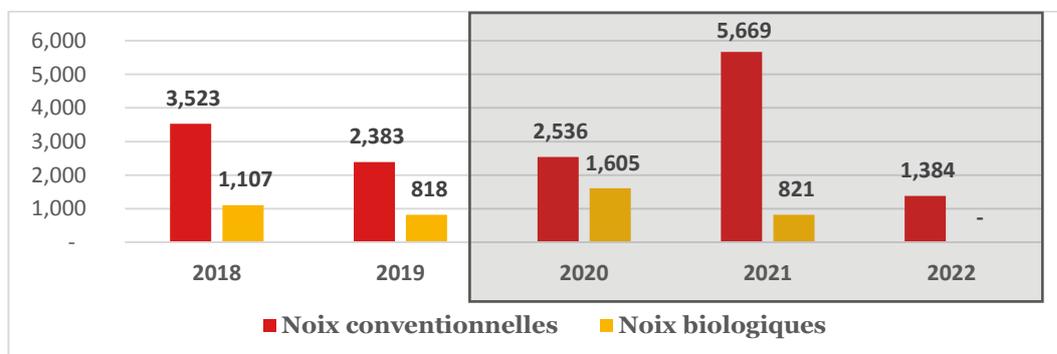
Figure 12: Volume totaux de noix passant par le dispositif de vente groupée/pré-collecte organisé par l'URCPA-AD



Il a été enregistré une croissance du volume de noix dans le dispositif de l'URCPA-AD entre 2020 et 2021 avec un record de 6490 tonnes cette dernière année. Par contre l'année 2022 a connu une chute drastique de plus de 78% par rapport à 2021. Cette situation s'explique par une spéculation des producteurs sur les prix à court terme au détriment du dispositif URCPA-AD/Afokantan à cette période.

OS1.5 Volumes de noix (bio et conventionnelle) passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les Unions de 2020 à 2022

Figure 13: Volumes de noix (bio et conventionnelle) passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les Unions de 2020 à 2022



L'analyse de la figure ci-dessus montre qu'au total 9 589 tonnes de noix conventionnelles et 2 426 tonnes de noix biologiques ont été commercialisées par le réseau URCPA-AD au cours de la période de mise en œuvre de l'intervention (2020 – 2022).

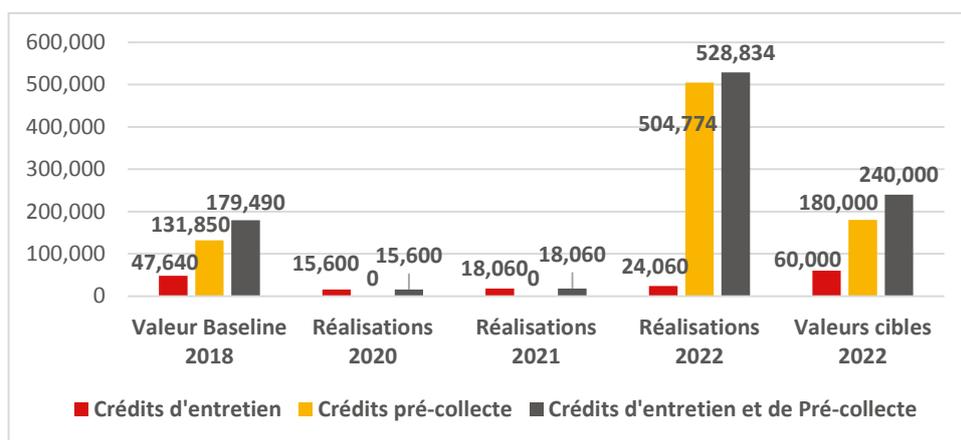
Tableau 1: Evolution de la vente des noix bio par rapport aux noix conventionnelles

Noix de cajou	2018	2019	2020	2021	2022
Noix conventionnelles	3 523	2 383	2 536	5 669	1 384
Noix biologiques	1 107	818	1 605	821	-
Total	4 630	3 201	4 141	6 490	1 384
Pourcentage bio	24%	26%	39%	13%	0%

Le meilleur score de commercialisation de noix biologiques a été enregistré en 2020 une 2020 représentant respectivement 39% du volume total commercialisé. La chute des quantités de noix biologiques vendues en 2021 s'explique par le prix du conventionnel plus attractif pour les producteurs (prix moyen 630 Fr/ kilogramme). Par contre, 2022 n'as pas enregistré de vente de noix biologiques à cause de la non-conformité des emballages utilisés par les producteurs de ce type de noix. En effet, ceux-ci ont utilisé des sacs polystyrène pour le stockage des noix biologiques. Ces noix biologiques ont été déclassées en conventionnelles.

OS1.6 Volumes de crédits d'entretien et de crédits pré-collecte obtenus pour le financement des dispositifs

Figure 14: Volumes de crédits d'entretien et de crédits pré-collecte obtenus pour le financement des dispositifs (valeur en millier de FCFA)



L'analyse du graphique 14 montre que ce n'est qu'en 2022, qu'on observe l'obtention d'un crédit de pré collecte. Ceci a été obtenu grâce au partenariat avec le Groupe Colruyt pour éviter le bradage des noix par les producteurs.

En ce qui concerne les crédits d'entretien, les faibles performances observées (réalisations en dessous de la valeur cible) sont dues à la crise de confiance survenue en 2019 entre l'URCPA-AD et le réseau CLCAM. Cette crise s'explique par la chute des prix des noix intervenue la même année et qui a entraîné des difficultés de remboursement des crédits d'entretien des plantations.

Pour pallier à cette crise, le programme a appuyé l'URCPA-AD dans la recherche d'autres partenaires plus flexibles avec des conditions plus avantageuses (BETHESDA, PADME, SIAN'SON). Malheureusement, les modalités offertes (taux d'intérêt élevé, exigence de caution) par ces structures n'étaient pas adaptées pas aux besoins des producteurs. Une autre action a été menée dans le sens de faire bénéficier aux producteurs d'anacarde, de l'expérience menée par le programme DEFIA dans la filière ananas avec le FNDA. A cet effet, une mission d'appui de DEFIA a été organisé pour :

- Analyser les mécanismes actuels de financement de la filière anacarde dans l'Atacora Donga
- Analyser le mode d'organisation de l'URCPA-AD pour son accès au financement
- Proposer des mécanismes appropriés d'accès au financement des IMF
- Définir un plan d'accompagnement des expériences et initiatives porteuses de financement de la filière

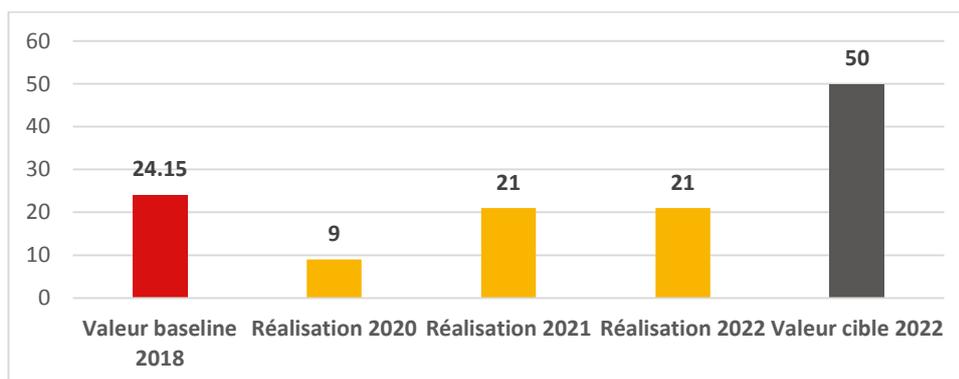
Au terme de cette mission d'appui, plusieurs recommandations ont été formulées :

- Etudier les possibilités de paiements directs de la CLCAM vers les prestataires en charge des travaux d'entretien (si ces prestataires sont formalisés et ouvrent un compte à la CLCAM) ;
- Assurer l'éducation financière des producteurs d'anacarde
- Mettre en place (à moyen terme) un manuel de procédures opérationnelles pour la gestion des crédits « entretien » et « pré-collecte » au niveau de l'URCPA-AD ;
- Mettre en place une convention de partenariat entre l'URCPA-AD et la CLCAM (Délégation Régionale de l'AD) qui formalise les rôles et responsabilités des différentes parties ;
- Systématiser les bilans annuels sur le partenariat URCPA – CLCAM.

Toutefois, ces recommandations n'ont pu être mise en œuvre avant la fin du programme.

OS1.7 Taux d'autonomie financière des unions/coopératives (URCPA AD)

Figure 15: Taux d'autonomie financière des unions/coopératives (URCPA AD)



Le taux d'autonomie financière de l'URCPA-AD est passé de 24,15% en 2018 à 9% en 2020 et à 21% en 2021 et 2022. La valeur cible pour cet indicateur n'est pas atteinte. Les faibles volumes de noix commercialisées en vente groupée sont la principale cause de cet état de fait. En effet les frais de gestion prélevés sur les ventes groupées constituent la principale source de revenu du réseau URCPA-AD. Pour parvenir à cette autonomie financière, des recommandations ont été données à l'URCPA-AD pour prendre des mesures disciplinaires vis-à-vis des membres qui se soustraient au dispositif de vente groupée et pour la valorisation des magasins de stockage des noix de son réseau.

3.2.2 Analyse des progrès réalisés

Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'objectif général.	
Les outputs aboutiront ils (toujours) au processus de changement envisagé de l'objectif général.	<p>Les outputs contribueront aux différents objectifs fixés que sont l'amélioration des revenus nets par tonne de noix produits et la création d'emploi dans les maillons pépinière, production et transformation pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La forte demande des plants greffés pour l'extension des superficies d'anacardier ; - L'amélioration des rendements amorcée grâce à l'accompagnement des producteurs dans le respect des bonnes pratiques de production ; - L'installation de plusieurs usines de transformation soutenu par l'application du décret n° 2022-214 du 30 mars 2022 qui interdit l'exportation de noix brutes de cajou en République du Bénin à partir du 1er avril 2024
Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'objectif spécifique.	
<i>« Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires ».</i>	
Les outputs aboutiront ils (toujours) au processus de changement envisagé de l'objectif spécifique.	<p>Certains résultats ont été obtenus et contribuent à l'atteint de l'objectif spécifique. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du nombre de producteurs membres du réseau qui est passé de 1 966 en 2018 à 3 906 en 2022 pour une valeur cible de 2500 dans la zone d'intervention. Cela a contribué à impliquer plus de producteurs dans le dispositif Cluster pour les ventes groupées. Ainsi, 1 789 producteurs utilisent effectivement le dispositif à fin 2022.

	- au niveau du volume de noix passant par le dispositif vente groupée/pré-collecte organisés par les unions qui est passé de 3 218 tonnes à 6 490 tonnes pour une valeur cible de 5 000 tonnes.
Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :	Comme décrit plus haut dans l'autoévaluation de la performance le management du projet a été assez instable avec le passage de 3 Intervention Manager. Cette situation a impacté significativement la mise en œuvre des activités en occurrence l'exécution des différents marchés programmés dont la plupart sont destinés aux producteurs. Cependant, la signature de la convention de subside de l'URCPA-AD a permis de renforcer le dispositif d'accompagnement des producteurs dont les actions ont favorisé l'exécution de plusieurs contrats de livraison des noix. L'exécution de ces contrats a aussi été un facteur important dans la mobilisation des ressources internes par l'URCPA-AD.
Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :	L'entrée de l'usine Afokantan qui n'était pas un partenaire au démarrage du projet a permis à l'URCPA-AD de livrer plus de 42,65% de la quantité totale commandée par Colruyt group (soit 2 427 tonnes sur un total de 5 690 tonnes entre 2020 et 2022). Cela a permis aux producteurs d'obtenir des prix moyens au kilogramme de 457 FCFA en 2021 et 630 FCFA en 2022. Par ailleurs le grand retard accusé dans l'exécution des marchés relatifs à l'acquisition des matériels, équipements et la construction des magasins de stockage a réduit le temps d'accompagnement à la mise en exploitation de ces investissements.

3.2.3 Analyse de l'impact

- Sur le revenu moyen des producteurs

Tableau 2: Revenus créés au niveau des producteurs ayant vendus leurs noix dans le dispositif Colruyt

	Année	Anacarde
Nombre bénéficiaires	-	2 064
Superficies totales	2020	135
	2021	3 594
	2022	9 66
Revenus moyens nets des producteurs par tonne de noix	2020	202 040
	2021	216 315
	2022	230 206
Revenus créées (FCFA)	2020	10 910 160
	2021	335 100 272
	2022	189 483 249

Cette intervention a permis d'améliorer les revenus moyens nets des producteurs par tonne de noix produits. Elle a permis d'assurer par campagne un revenu moyen supérieur à 200 000 FCFA par tonne de noix.



- Sur la création d'emploi dans la filière

L'intervention a contribué à la création d'emploi tout au long de sa mise en œuvre dans les 3 maillons pépinière, production et transformation. En effet, 108 emplois sont créés en 2020 ; 597 en 2021 puis, 313 en 2022.



Le partenariat instauré entre l'URCPA-AD, l'usine Afokantan et Colruyt Group a permis de mettre en place un mécanisme de préfinancement de l'achat des noix, un système de contrôle impliquant plusieurs structures (URCPA-AD, DDAEP Atacora et Donga et l'usine Afokantan). Aussi, un mécanisme de fixation de prix des noix aux producteurs est mis en place et tient compte du marché. L'évaluation du dispositif mis en place dans le cadre de ce partenariat a fait ressortir que :

- la majorité des acteurs impliqués sont satisfaits de la collaboration développée ;
- les liens d'affaire développés ont permis en plus de l'amélioration des revenus, la mobilisation des frais de gestion pour le fonctionnement des organisations de producteurs membres du réseau URCPA-AD ;
- le mécanisme de prix et le dispositif de vente mis en place ont impacté positivement les qualités et quantités de noix mobilisées.

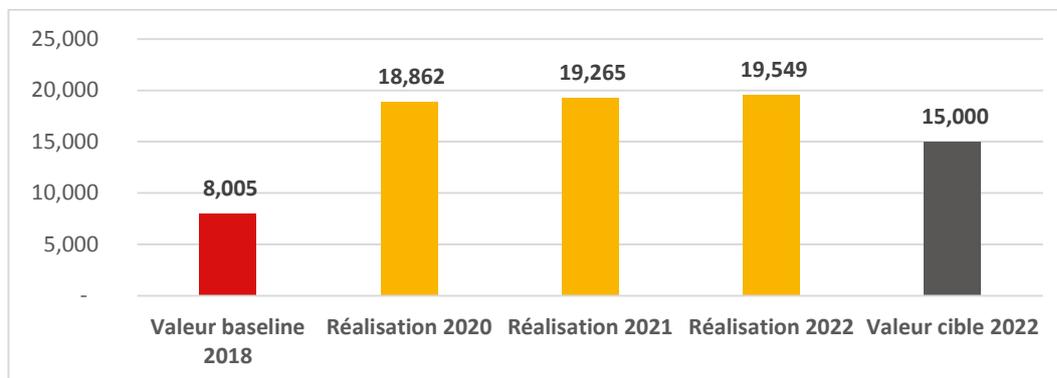
3.3 Performance du résultat 6

Résultat 6 : Les acteurs de la filière anacarde offrent des noix de qualité et augmentent leur productivité

3.3.1 Progrès des indicateurs

R6.1 La Superficie totale (ha)

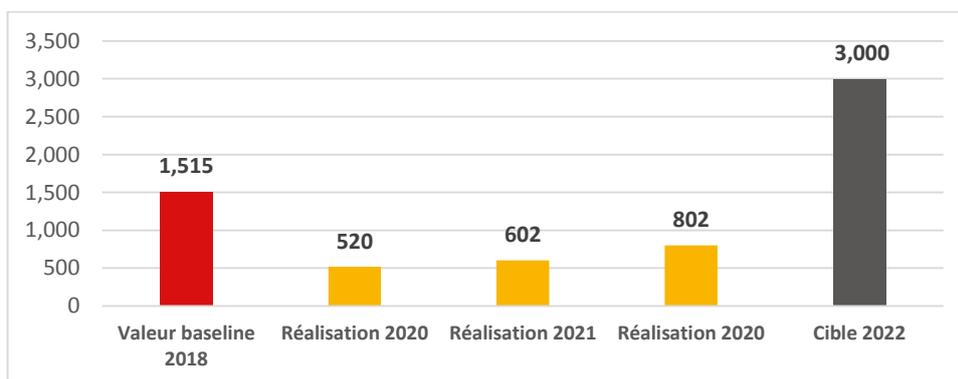
Figure 16: Superficie totale (ha) des membres



De manière globale, selon les statistiques collectées par les conseillers agricoles de l'URCPA-AD auprès des producteurs et des autres partenaires intervenant dans la filière anacarde, on note un accroissement des superficies des producteurs membres du réseau. Ainsi, les superficies totales sont accrues de façon continue passant de 8 005 ha en 2018 à 19 549 ha en 2022. Cet accroissement d'environ 144% se justifie par l'évolution du nombre d'adhérents, la mise à disposition des plants greffés subventionnés par le PROFI Anacarde ainsi que d'autres projets et programmes tels que : PACOFIDE, PNDFA, PADEFA-ENA, Pro-Cashew.

R6.2 Entretien des plantations

Figure 17: Superficie entretenue par les crédits d'entretien²



De manière globale, on constate que les superficies totales couvertes par les crédits d'entretien sont nettement inférieures à la valeur Baseline et la valeur cible 2022. Cette faible performance est également liée à la crise de confiance citée plus haut entre l'URCPA-AD et le réseau CLCAM.

Toutefois le dispositif de 6 pools de prestataires d'entretien mis en place par le programme a été utilisé par les différents projets et programmes (PACOFIDE, PADEFA-ENA) dans le cadre de leur subventions accordées aux producteurs pour l'entretien de leurs plantations.

² Les données sur les crédits octroyés aux producteurs individuels sont difficilement accessibles à cause du caractère confidentiel des données personnelles. Les données que nous avons pu collecter et traiter ne concerne que les cas des producteurs ayant bénéficiés d'accompagnement auprès des conseillers agricoles

R6.3 Les superficies certifiées (ha)

Figure 18: Superficie certifiée bio suisse

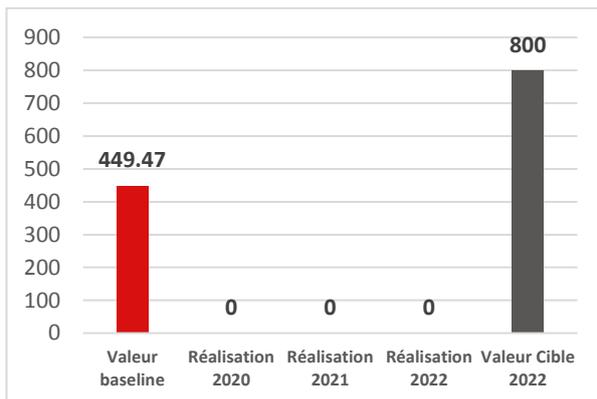
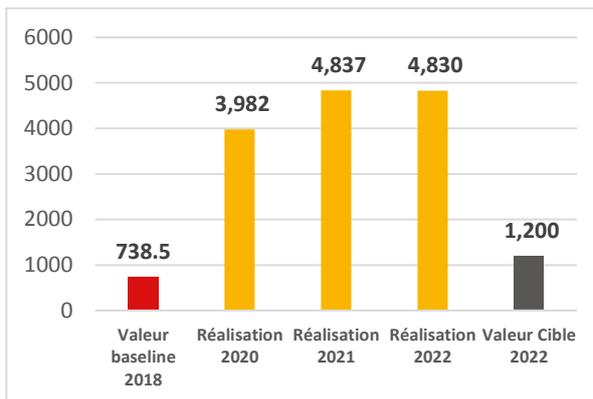


Figure 19: Superficie certifiée bio UE



L'analyse de la figure 18 montre que les objectifs poursuivis pour la certification bio suisse n'ont pas été atteints. Cela s'explique par l'absence de client enregistré par l'URCPA-AD pour ce type de produit.

L'analyse de la figure 19 révèle que les superficies certifiées bio UE sont passées de 738,5 ha en 2018 à 4 830 ha en 2022 soit un taux d'accroissement de 554%. Ce taux d'accroissement très élevé s'explique par l'extension de la production biologique à d'autres communes (Bassila, Copargo, Djougou, Kouandé, Natitingou, Ouaké, Péhunco et Toucountouna). On constate que de 2021 à 2022, la superficie certifiée Bio UE a légèrement baissée à cause du suivi du contrôle de l'organe de certification. Ce qui a conduit au déclassement de 7 ha en 2022.

Figure 20: Superficie certifiée Flo

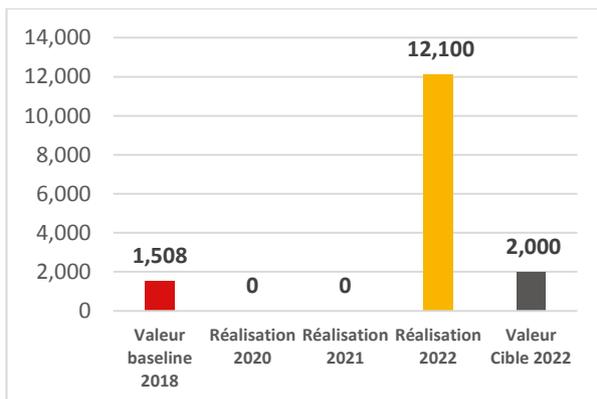
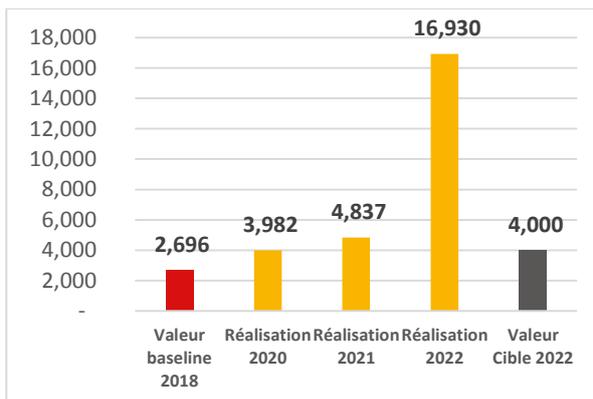


Figure 21: Superficie certifiée



L'analyse de la figure 20 montre que ce n'est qu'en 2022 que la certification Flo a été effective. Les réalisations de cette année (12 100 ha) ont largement dépassées la valeur cible. La perte de certificat Flo en 2020 et en 2021 est essentiellement due l'absence de client pour ce type de produit.

Le regain d'intérêt de la part des producteurs pour la production biologique témoigne des avantages économiques et environnementaux qu'elle procure. La contribution de PROFI Anacarde dans le processus de certification a couvert les dimensions suivantes :

- ✓ La formation des conseillers agricoles et des producteurs relais qui accompagnent les producteurs dans le processus de conversion de leurs plantations ;
- ✓ La prise en charge des sessions des comités d'approbation des dossiers des producteurs ;
- ✓ L'accompagnement dans la gouvernance des UCCPA assuré par les conseillers agricoles dont les charges salariales ont été assurées dans le cadre de la convention de subsides ;
- ✓ Le paiement des factures de prestation des auditeurs (ECOCERT).

R6.4 Nombres de producteurs certifiés

Pour ce qui concerne les producteurs certifiés (ha) (détails matrice de suivi en annexe) l'évolution des indicateurs se présentent comme suit :

Figure 22: Nombre de producteurs Bio suisse

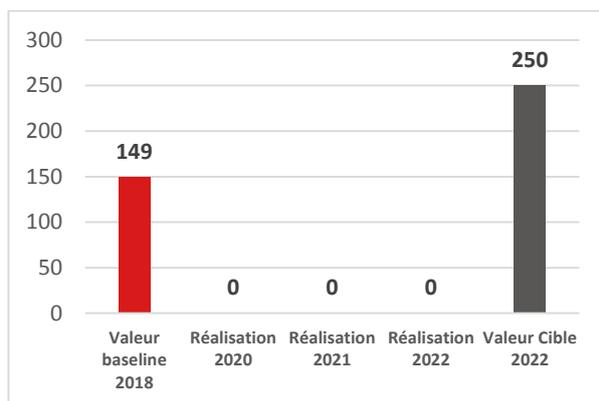


Figure 23: Nombre de producteurs Bio UE

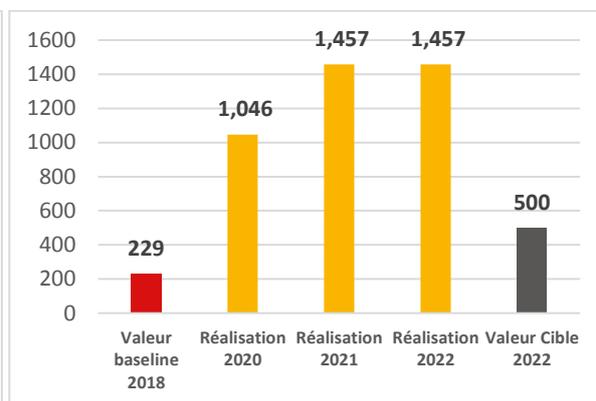


Figure 24: Nombre de producteurs FLO

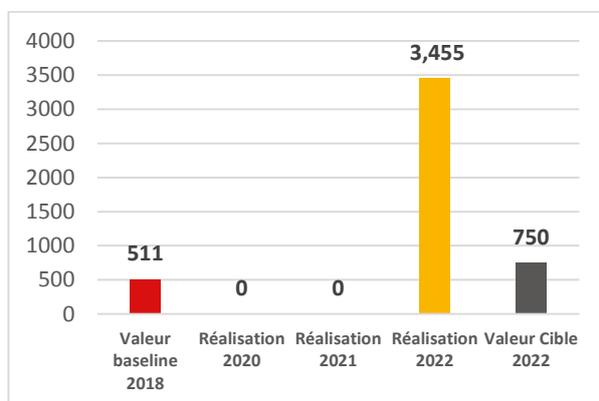
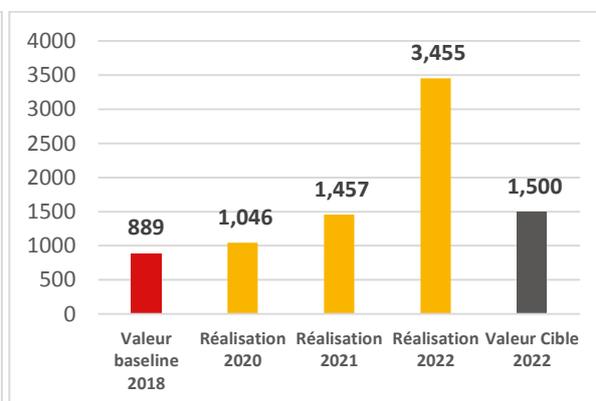


Figure 25: Nombres de producteurs certifiés



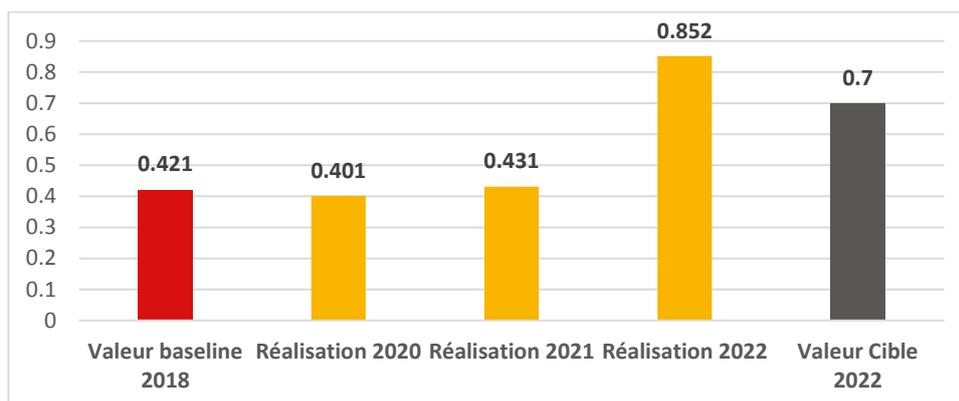
L'analyse de la figure 25 ci-dessus révèle que les effectifs totaux de producteurs certifiés Bio ont connu une croissance remarquable tout au long de la durée du projet. Ces effectifs sont passés de 889 producteurs en 2018 à 3 455 producteurs en 2022 (fin projet) ; soit un taux d'accroissement de 290%. Cet accroissement s'explique par l'intérêt grandissant pour le marché de niche que constitue les noix biologiques sur le marché mondiale. Ce qui a conduit plus de producteurs à s'engager pour la conversion de leur plantation dans les communes de Bassila, Copargo, Djougou, Kouandé, Natitingou, Ouaké, Péhunco et Toucountouna.

De façon spécifique, les types de certification ayant intéressés les producteurs de la zone sont les certificats Bio UE et Flo pour lesquels les cibles finales ont été largement dépassées (figures 23 et 24). Tel que mentionné plus haut, la non certification Flo en 2020 et en 2021 est dû à l'absence de client. Le programme a accompagné l'initiative de l'URCPA-AD de négocier avec une usine (Nassara Bénin) afin que cette dernière se positionne pour ce type de produit. Ces négociations ont abouti à un engagement d'achat de 1000 tonnes par cette usine. C'est pour satisfaire à ce marché que le programme a financé l'audit Flo en 2022.

Par contre, les objectifs poursuivis pour la certification Bio suisse n'ont pas été atteints. Cela s'explique par l'absence de client pour ce type de noix. Aussi, les exigences pour son obtention étaient trop contraignantes pour les producteurs. Ce qui s'est traduit finalement par un renoncement de leur part.

R6.5 Rendement (tonnes/ha)

Figure 26: rendement (tonnes/ha)



Source : Enquête FENAPAB (financement de Pro cashew)

L'analyse de la figure 26 montre que le rendement obtenu en 2022 a considérablement évolué par rapport aux rendements obtenus les années précédentes. Cette amélioration du rendement (soit un taux d'accroissement de 102%) est le résultat des actions de réhabilitation et d'entretien des plantations menées par l'ATDA4. Dans la mise en œuvre de ces actions l'ATDA 4 s'est appuyée sur les pools de prestataires d'entretien créés par PROFI Anacarde et autres programmes/structures (ProAgri, FENAPAB, TechnoServe).

R6.6 Productivité (coûts de production en FCFA /tonne de noix)

Figure 27: Productivité (coûts de production en FCFA /tonne de noix)



Source : Evaluation URCPA-AD et résultat étude TechnoServe

Le coût de production en FCFA /tonne de noix a connu une augmentation continue de 2020 à 2022. Cela s'explique par l'augmentation des prix de diverses opérations (entretien, élagage, éclaircie, ramassage des noix, transport, etc.) qui entrent dans le processus de production des noix.

3.3.2 État d'avancement des principales activités

Principales activités	État d'avancement			
	A : En avance	B : Dans les délais	C : Retardées	D : En sérieux retard
Appui à la certification biologique et commerce équitable		X		
Formation et équipement des pools de prestataires pour la fourniture des services d'entretien		X		
Amélioration et mise à disposition du matériel végétal performant		X		

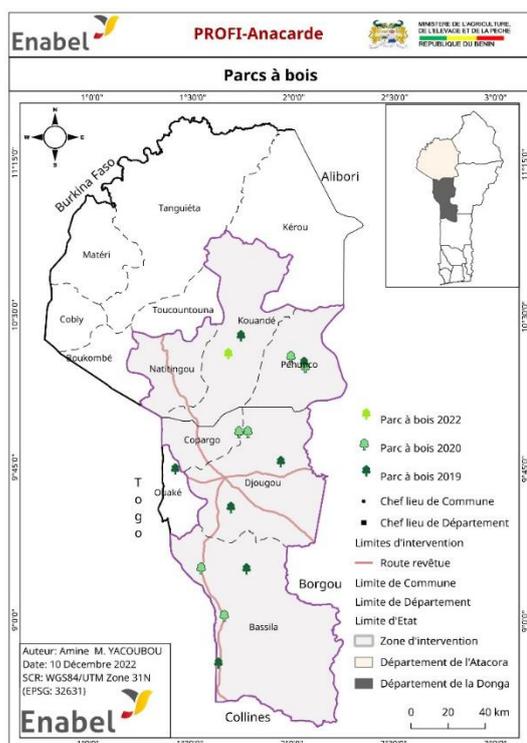
3.3.3 Analyse des progrès réalisés

Les activités menées ont contribué à l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique.

- Amélioration et mise à disposition du matériel végétal performant

Les actions menées pour l'amélioration du matériel végétal ont porté sur :

- ✓ l'installation de 14 parcs à bois au profit des pépiniéristes,
- ✓ la création et formation des pools de prestataires greffeurs,
- ✓ la formation de 26 pépiniéristes greffeurs sur les techniques d'installation et de gestion d'une pépinière et les techniques de greffage,
- ✓ la mise disposition de petits matériels et équipements au profit des pépiniéristes greffeurs en démarrage ou extension (voir tableau 11 en Annexe).



L'exploitation de ces parcs à bois a permis de produire 51 482 plants greffés et la vente de ces plants a généré pour les pépiniéristes une valeur ajoutée de 2 574 100 FCFA sur les deux premières années

d'exploitation (2021 et 2022). On peut alors affirmer que le problème de greffons des pépiniéristes est entrain de trouver une solution de façon progressive dans l'Atacora Donga.

Tableau 3: Bénéficiaires et niveau d'exploitation des parcs à bois

Nombre de parcs	Superficie (ha)	Nombre de plants en place	Quantité de greffon prélevé 2021	Quantité de greffon prélevé 2022	Nombre de plants produits avec les greffons des parcs à bois	Valeur ajoutée de l'exploitation des greffons
14	7	2 221	1 200	57 099	51 482	2 574 100

Source : Enquête de terrain Novembre 2022

L'innovation en matière de main d'œuvre qualifiée pour les opérations de greffage s'est faite à travers les 06 pools de prestataires greffeurs créés. Au total cette main d'œuvre qualifiée a permis aux pépiniéristes de produire 30 445 plants greffés ; sur les deux années de prestation (2021 ; 2022). Le coût unitaire de la prestation étant de 50FCFA/plant, le chiffre d'affaires réalisé par ces derniers s'élève à 1 953 500 FCFA.

La formation des pépiniéristes et les équipements mis à leur disposition ont contribué à améliorer leur performance en termes de quantité de plants produits sur les trois années de l'intervention du PROFI Anacarde. Les 26 pépiniéristes formés par le programme ont constitué un noyau agrégateur autour duquel s'est créé un réseau de pépiniéristes agrégés pour satisfaire la demande en plants greffés dans la région.

Tableau 4: Statistiques des productions, chiffres d'affaires et revenu par campagne des pépiniéristes

	Année	Plants greffés
Nombre de pépiniéristes	2020	18
Quantité produite		60 925 plants
Chiffres d'affaires		30 462 500
Revenu crée FCFA		7 615 625
Revenu moyen crée par pépiniériste		423 090
Nombre de pépiniéristes	2021	39
Quantité produite		138 538 plants
Chiffres d'affaires		76 195 900
Revenu crée FCFA		24 936 840
Revenu moyen crée par pépiniériste		639 406
Nombre de pépiniéristes	2022	58
Quantité produite		456 297 plants
Chiffres d'affaires		273 778 313
Revenu crée CFA		91 259 400
Revenu moyen crée par pépiniériste		1 53 386

- Pools de prestataires pour la fourniture des services d'entretien et d'installation de nouvelles plantations

L'approche pool de prestataire vise à mettre à la disposition des producteurs, des ressources humaines qualifiées pour assurer l'entretien et l'installation de nouvelles plantations respectant les itinéraires techniques de production de l'anacarde. Ces pools de prestataire d'entretien ont donc bénéficié des équipements (tricycles, tronçonneuses, scies égoïnes, kits de protection) de programme afin d'être au service des producteurs de la région.

Globalement l'existence de ces pools a permis d'entretenir 2 159 ha entre 2020 et 2022 au profit de 1 080 producteurs. Le montant du revenu ainsi crée par ces pools de prestataire d'entretien sur la même période est de 51 662 711 FCFA.

Tableau 5 : Nombre de superficie entretenue et revenu créé par les pools de prestataire d'entretien

Année	Nombre de superficie entretenue (ha)	Prix d'entretien par ha	Charges d'entretien d'1 ha	Chiffre d'affaires réalisé	Revenu crée
2020	120	55 000	31 071	6 600 000	2 871 480
2021	965	55 000	31 071	53 075 000	23 091 485
2022	1074	55 000	31 071	59 070 000	25 699 746
Total	2159			118 745 000	51 662 711

Source : Enquête de terrain, Novembre 2022

- Accroître les superficies des plantations certifiées biologiques et commerce équitable

Le programme PROFI Anacarde a réalisé la géolocalisation de 6 093,99 ha de plantations de noix biologiques et en a établi une cartographie exhaustive. Cette cartographie constitue aujourd'hui un outil de facilitation du processus de certification.

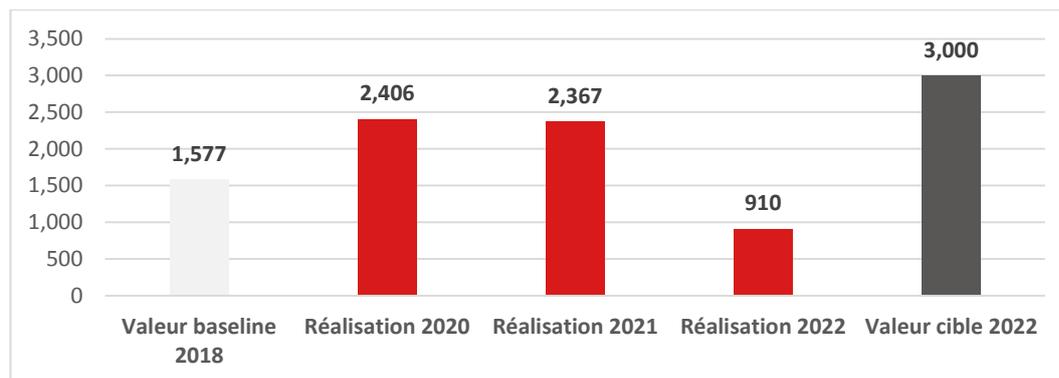
3.4 Performance du résultat 7

Résultat 7 : Des liens d'affaires solides sont tissés entre les organisations de producteurs, l'unité de transformation et les entreprises de services (intrants, conseil, finances ...), dans le respect des normes et standards des marchés extérieurs

3.4.1 Progrès des indicateurs

R7.1 Volumes des contrats respectés (entre producteurs organisés/ transformateurs)

Figure 28: Volumes des contrats respectés (entre producteurs organisés/ transformateurs)



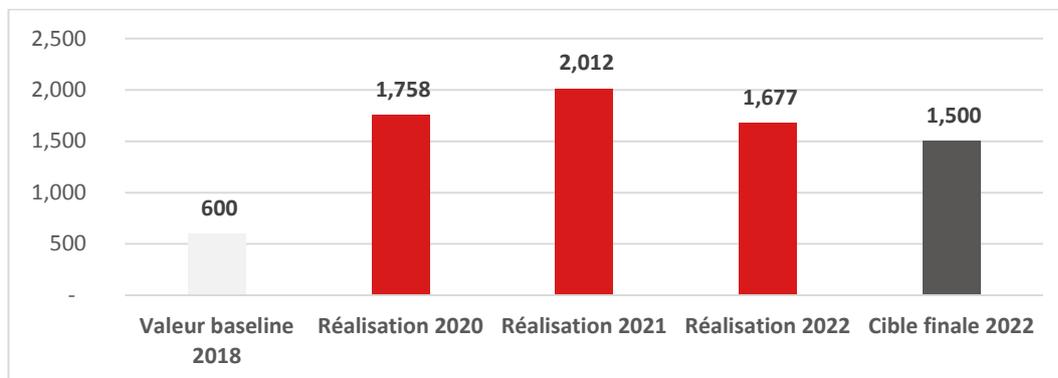
En 2020, grâce à l'accompagnement du PROFI Anacarde, l'URCPA-AD a pu contractualiser avec 3 usines (Afokantan, 190 tonnes de noix conventionnelles ; Tolaro, 800 tonnes de noix biologiques et Nassara, 700 tonnes de noix biologiques ; Total 1 690 tonnes). Pour chacune des campagnes de commercialisation ayant suivi seulement deux usines ont pu contractualiser avec l'URCPA-AD. Il s'agit respectivement en 2021 des usines Afokantan (2400 tonnes de noix conventionnelles) et Tolaro (1 500 tonnes de noix biologiques) puis en 2022 des usines Afokantan (2 400 tonnes de noix conventionnelles et 700 tonnes de noix biologiques) et Nassara (85 tonnes de noix conventionnelles).

Les volumes des livraisons sur la base des contrats en 2020 étaient de 2 406 tonnes. Cette bonne performance (dépassement des volumes contractualisés) est due à la stabilité du marché. La fermeture des frontières dans le contexte du COVID 19 a été une barrière contre la concurrence des acheteurs extérieurs et les fuites vers les pays voisins.

A partir de la campagne 2021, on observe une baisse progressive des volumes livrés aux usines de transformation locales (2 367 tonnes en 2021 et 910 tonnes en 2022) sur la base des contrats. Cela s'explique d'une part par la relance de la concurrence sur le marché dans la période post COVID 19 (prix de marché très élevé, non exigence de test KOR par certains exportateurs). D'autre part en 2022, aucune commercialisation de noix biologiques n'a été faite à cause des emballages inappropriés utilisés par les producteurs.

R7.2 Nombre de producteurs impliqués dans les contrats

Figure 29: Nombre de producteurs impliqués dans les contrats



Les objectifs poursuivis aussi bien en 2020, 2021 et 2022 en matière d'implication des producteurs dans les contrats de fourniture sont atteints. L'accompagnement de l'URCPA-AD par le programme PROFI Anacarde dans l'organisation des campagnes de commercialisation (atelier de préparation, prise en charge des équipes techniques, mise en relation des acteurs, soutien logistique, ateliers bilans) justifie l'atteinte de ces objectifs.

R7.3 Nombre de producteurs impliqués dans la vente groupée

Figure 30: Nombre de producteurs (H/F) impliqués dans la vente groupée

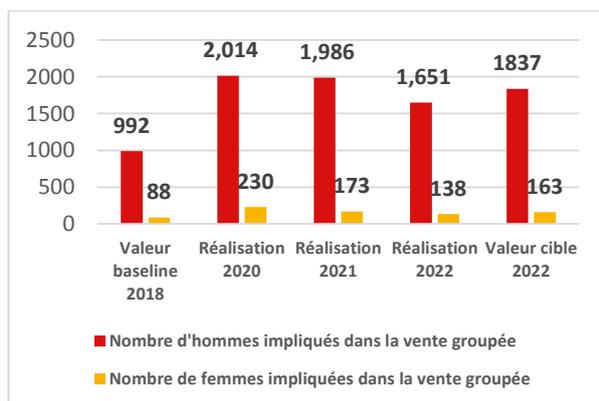
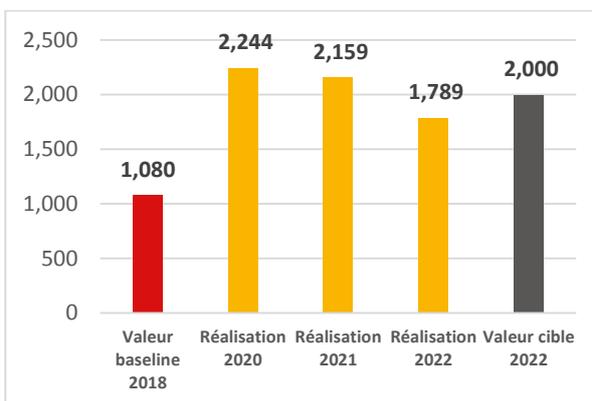


Figure 31: Nombre de producteurs ayant fait la vente groupée



L'analyse des graphiques 30 et 31 montrent que les cibles finales ont été dépassées en 2020 et en 2021 aussi bien au niveau des hommes que des femmes. La baisse des effectifs de producteurs impliqués dans les ventes groupées en 2022 se rapporte aux faibles volumes commercialisés tel que décrit plus haut (**volume des contrats respectés**).

R7.4 La certification effective de qualité (BRC) ; social compliance (BSCI) et BIO UE

Pour l'accompagnement à la certification des usines, seule l'usine Fluidor a bénéficié des appuis du PROFI Anacarde. Ces appuis ont porté sur la certification BSCI (Business Social Compliance Initiative) et la certification Bio. Ainsi, le programme a financé l'audit blanc de l'usine sur les deux certificats, la formation des agents, l'édition et la mise en place des outils de communication sur le

BSCI. Ces actions ont permis à l'usine d'avoir la liste exhaustive des non-conformités à lever et de se doter de son plan d'accompagnement à la certification.

La mise en œuvre de ce plan d'accompagnement n'a pu être réalisée du fait de la disponibilité de l'équipe de l'usine jusqu'à ce qu'intervienne l'arrêt du partenariat avec l'URCPA-AD.



Uniforme personnalisé à l'effigie des principes BSCI

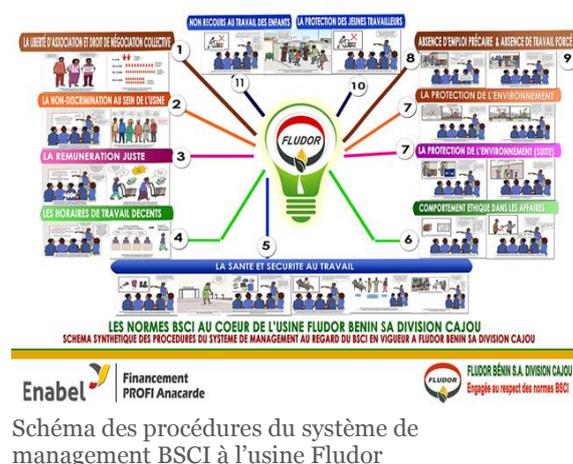


Schéma des procédures du système de management BSCI à l'usine Fludor

Toutefois d'autres appuis ont été apportés à l'Interprofession dans le but d'évaluer le niveau de certification de 12 usines en activités en 2021 et de répertorier leurs différentes difficultés dans ces processus.

3.4.2 État d'avancement des principales activités

Principales activités	État d'avancement :			
	A : En avance	B : Dans les délais	C : Retardées	D : En sérieux retard
Facilitation du processus de certification (bio) de la qualité des noix/amandes le respect d'hygiène, sécurité et social-compliance des usines de transformation ciblées				X
Contractualisation entre les organisations des producteurs et les transformateurs ciblés tout en veillant à l'équilibre et équité des relations contractuelles			X	

3.4.3 Analyse des progrès réalisés

- **Facilitation du processus de certification (bio) de la qualité des noix le respect d'hygiène, sécurité et social-compliance des usines de transformation ciblées**

La mise en œuvre de programme n'a pas permis de réaliser un progrès substantiel sur la certification des usines locales. En effet, un très faible engouement des usines pour les types de certification appuyés par le programme a constitué l'obstacle majeur de ce résultat.

Toutefois l'appui à l'interprofession pour l'évaluation du niveau de certification des usines a permis de disposer de :

- ✓ la cartographie des usines sur le territoire nationale,
- ✓ l'inventaire des capacités de ces usines,

✓ un plan global de certification des usines.

- **Améliorer le niveau de contractualisation entre les organisations des producteurs et les transformateurs ciblés tout en veillant à l'équilibre et l'équité des relations contractuelles**

Durant les trois années de mise en œuvre de PROFi Anacarde, l'URCPA-AD a livré aux usines de transformation (Afokantan, Tolaro et Nassara) un volume total de 5 683 tonnes de noix brutes (2 406 tonnes en 2020 ; 2 367 tonnes en 2021 et 910 tonnes en 2022). La baisse drastique observée entre 2021 et 2022 est en partie liée au fait que l'URCPA-AD n'a signé de contrat qu'avec deux usines (Afokantan et Nassara). Ces performances sont en dessous des objectifs quantitatifs. Mais, on note globalement que grâce au programme le dispositif de l'URCPA-AD a toujours signé un contrat avec au moins une usine chaque campagne. Cela a permis de renforcer la pratique de la contractualisation entre les maillons production et transformation.

3.5 Performance du résultat 8

Résultat 8 : L'environnement des affaires est favorable au développement des chaînes de valeurs amandes conventionnelles et biologiques.

3.5.1 Progrès des indicateurs

R8.1 Nombre de magasins & Capacité de stockage des magasins

Figure 32: Nombre de magasins

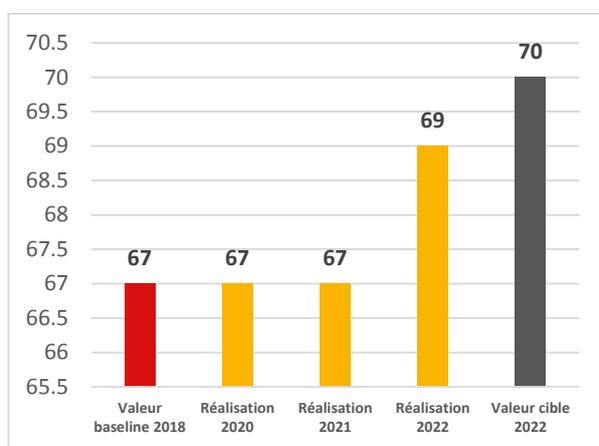
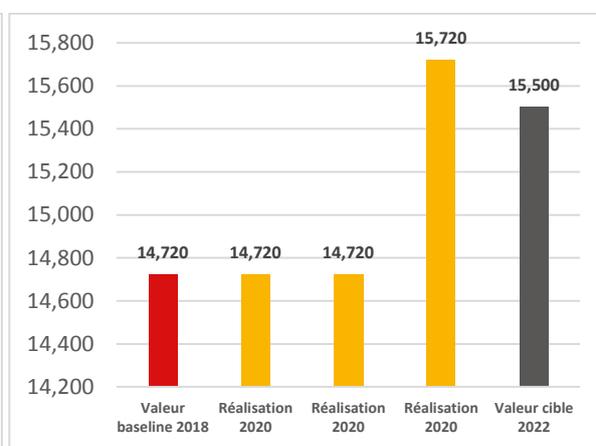


Figure 33: Capacité de stockage des magasins



L'URCPA-AD dispose de 69 magasins de stockage d'une capacité cumulée de 15 720 tonnes dont 41 magasins construits par les projets d'Enabel (FAFA, PAMRAD, FAIA et PROFi) d'une capacité de 4 115 tonnes. Sur les 41 magasins construits par les différents projets d'Enabel, deux magasins de 500 tonnes chacun sont destinés exclusivement au stockage des noix biologiques (500 tonnes à Bassila et 500 tonnes à Natitingou).



R8.2 Nombre de tricycles ; nombre de bascules

Figure 34: nombre de tricycles

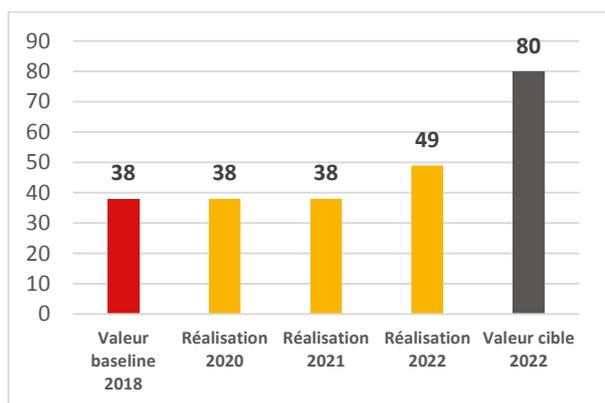
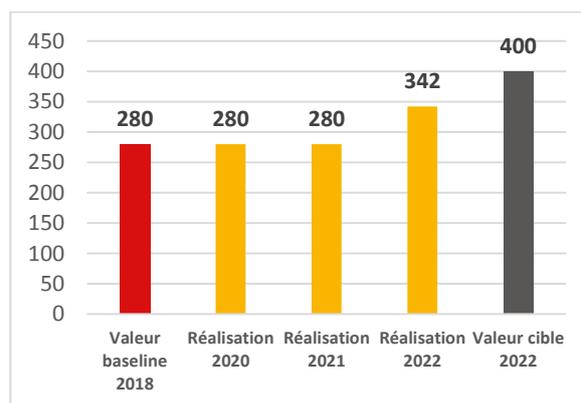


Figure 35: nombre de bascules



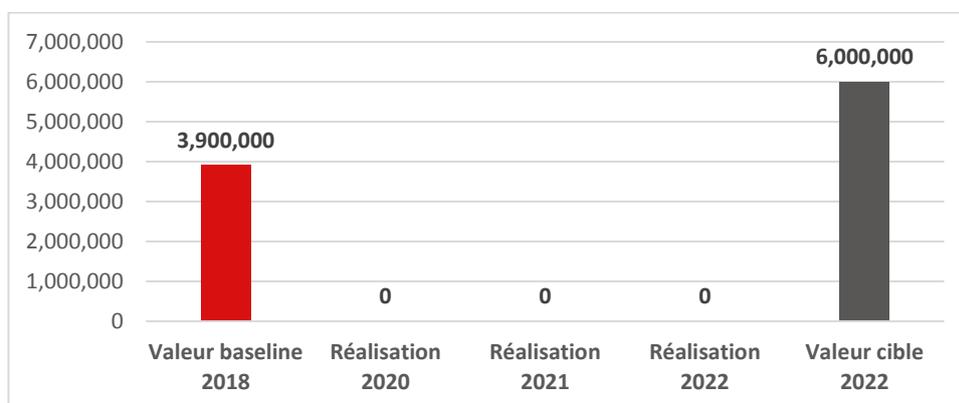
L'analyse du graphique 34 montre que 11 tricycles ont été acquis au cours de la mise en œuvre du PROFI Anacarde. Ces tricycles ont été répartis entre les 06 pools de prestataires d'entretien, les 02 magasins de stockage de noix biologique et les 03 meilleurs producteurs ayant livré plus de noix au cours de la campagne 2022.

Pour faciliter les opérations de pesées des noix dans les coopératives, 62 bascules ont été acquis au profit de 53 coopératives et pour les deux magasins de stockage de noix biologiques (figure 35).

De façon globale les valeurs cibles n'ont pas été réalisées à fin 2022. En effet, tirant leçon des expériences de gestion des tricycles faite par les CVPA dans le cadre des projets antérieurs, priorité a été donnée à de nouveaux bénéficiaires moins nombreux (les pools de prestataires). Pour ce qui concerne le nombre des bascules, l'URCPA-AD qui est la structure bénéficiaire a réduit sa demande en tenant compte des appuis des autres partenaires (PADA, USADF) afin d'éviter le double emploi.

R8.3 Volumes (FCFA) de restitution de la redevance sur exportation des noix aux OPA/recherche

Figure 36: Volumes (FCFA) de restitution de la redevance sur exportation des noix aux OPA/recherche



L'analyse du graphique 36 montre qu'aucune rétrocession n'a été aux OPA au cours des 3 années malgré toutes les actions de plaidoyers menées par les acteurs de la filière auprès de l'Etat avec l'appui des différents partenaires techniques et financiers (DEDRAS, Bénin Cajou, Chambre d'Agriculture, Enabel/ARISA-B et PROFI-Anacarde).

3.5.2 État d'avancement des principales activités

Principales activités	État d'avancement			
	A : En avance	B : Dans les délais	C : Retardées	D : En sérieux retard
Appui aux investissements structurants de regroupement, stockage et de transport		X		
Accompagnement des différents plaidoyers et services qui visent à renforcer les différentes familles d'acteurs de la filière dont les organisations de producteurs à la base			X	

3.5.3 Analyse des progrès réalisés

- Appui aux investissements structurants de regroupement, stockage et de transport

La mise en œuvre du programme a permis d'augmenter les capacités de stockage du réseau de l'URCPA-AD notamment pour ce qui concerne les noix biologiques (1 000 tonnes). Les nouveaux magasins réalisés contribuent au renforcement du mécanisme d'amélioration et de conservation de la qualité des noix livrées dans le dispositif de ventes groupées (cluster Cloruyt et autres clients).

Cependant il est à noter une sous exploitation de ces infrastructures (certains magasins fermés toute l'année ou utilisés seulement pour quelques mois). En comparant la capacité totale de stockage du réseau URCPA-AD aux volumes commercialisés, on note que seulement 4 005 tonnes soit un quart de la capacité totale de stockage est utilisé en moyenne et par année.

- Accompagnement des différents plaidoyers (rétrocession des redevances sur exportation des noix aux organisations de producteurs et vote de la loi sur l'interprofession)

Les actions de plaidoyer sur la rétrocession des redevances et le vote de la loi sur l'interprofession n'ont pas abouti.

L'implication du PROFi Anacarde dans ces démarches relève de la mise en œuvre des recommandations des 4^{ème} et 5^{ème} CoPil pour un accompagnement de l'Interprofession à reformuler ces différents plaidoyers. En effet sur la rétrocession des redevances, l'une des exigences de l'Etat pour accéder à toute nouvelle rétrocession est la justification de l'utilisation des fonds attribués en 2016. Ainsi, des séances de travail ont été organisées entre les acteurs IFA, FENAPAB, DEDRAS, MAEP, Bénin-Cajou et la Chambre d'Agriculture Borgou Alibori. La démarche a été interrompue à cause de la prise du Décret N°2022-214 du 30 Mars 2022 portant conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2021-2022 des noix de cajou qui en son article 5 a prévu l'interdiction d'exportation des noix brutes de cajou à partir d'Avril 2024.

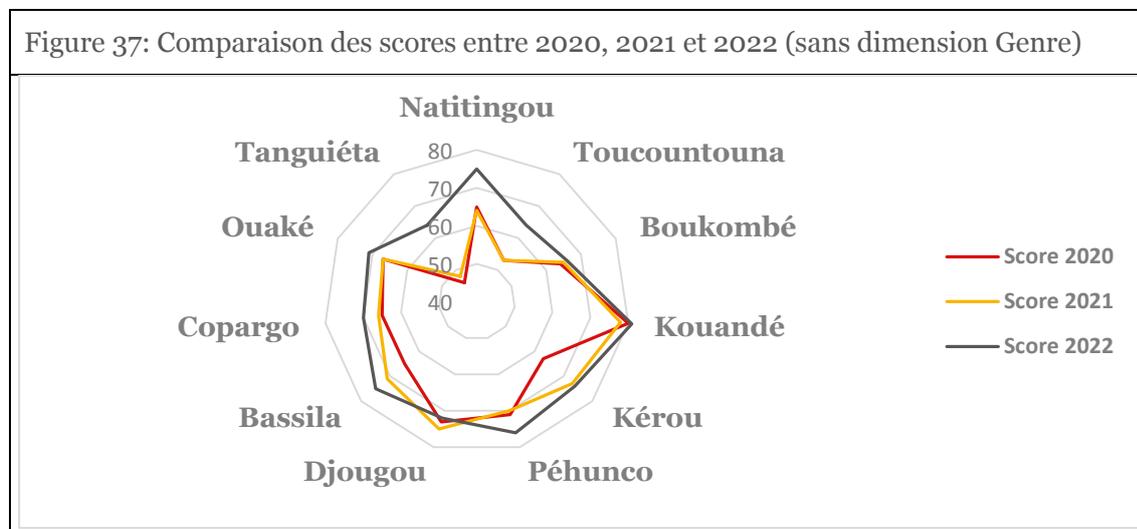
Par ailleurs, dans ce cadre PROFi Anacarde a cofinancé et contribué à l'élaboration du plan stratégique 2022 - 2024 de la FENAPAB qui devraient à terme permettre le développement des services aux membres, la mobilisation des ressources endogènes et l'autonomie financière du réseau.

De façon globale, le contexte institutionnel et les priorités de la politique gouvernementale n'ont pas favorisé l'atteinte des résultats sur les plaidoyers.

- **Accompagnement des services qui visent à renforcer les différentes familles d'acteurs de la filière (auto-évaluations de l'URCPA-AD et de ses membres)**

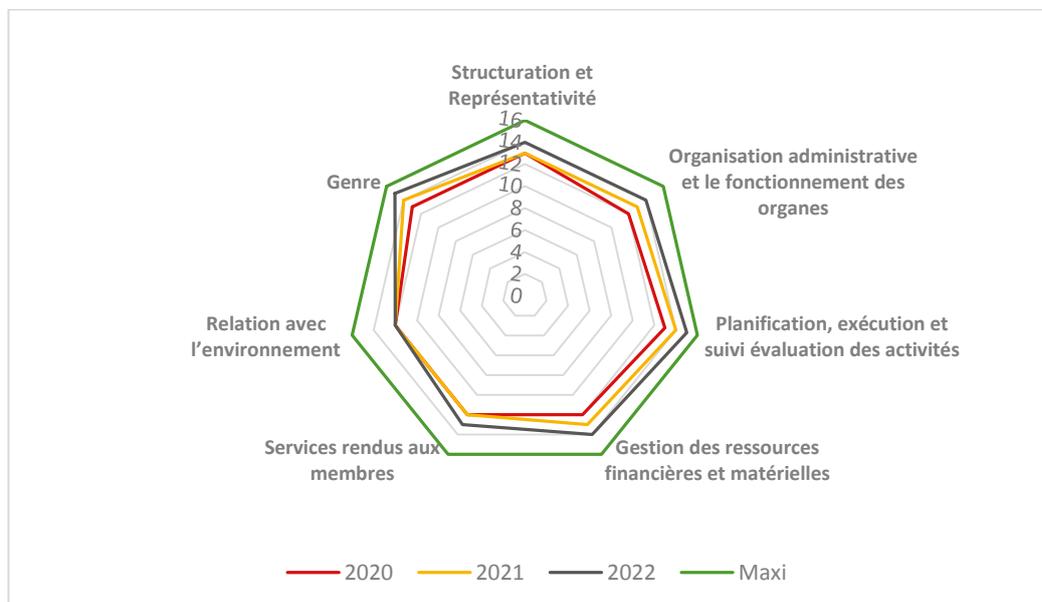
L'indicateur de la performance des structures est mesuré à travers l'outil d'évaluation de la fonctionnalité des coopératives. Cet outil comporte 24 critères regroupés dans 6 axes. Chaque critère est apprécié sur un score de 1 à 4.

Trois évaluations ont été faites (2020, 2021 et 2022) pour les onze (11) UCCPA membres et pour l'URCPA-AD.



L'analyse du graphique 37 montre que globalement les performances se sont nettement améliorées pour l'ensemble des UCCPA en 2022 avec un score moyen de 71,63 après des performances mitigées entre 2020 (64,72) et 2021 (66,36). Entre 2020 et 2021, seulement 6 UCCPA (Boukoumbé, Kérou, Djougou, Bassila, Copargo et Tanguiéta) ont pu améliorer leur score. Seul l'UCCPA Kérou a connu de façon significative une amélioration de sa performance surtout au niveau des domaines liés à la structuration, la représentativité et les relations avec l'environnement.

Figure 38: Résultats de l'évaluation des performances de l'URCPA de 2020, 2021 et 2022



Au regard du graphique 38, on constate une amélioration progressive des performances principalement l'organisation administrative, la planification, la gestion des ressources et le genre.

Cette progression s'explique par le fait que les élus se sont de plus en plus appropriés le contenu du plan stratégique élaboré en 2020 et qui décrit les missions et le fonctionnement des organes. L'appui donnée par PROFI Anacarde à travers la convention de subside a permis de maintenir et renforcer le personnel technique de l'union qui a favorisé une redynamisation dans la tenue des principaux outils de planification et de gestion.

L'existence d'une politique de promotion du genre au sein de l'union et la présence des femmes dans les instances de prise de décision, l'organisation de formation spécifique pour les femmes sont autant d'actions promues et menées sur le genre. Ces actions ont permis de maintenir cette dimension dans la vie de l'union.

Toutefois, il y a certaines dimensions sur lesquelles l'Union devra focaliser plus d'investissement que sont notamment les services aux membres (raison d'être de la faitière) et la relation avec son environnement. En effet, de l'enquête de satisfaction de la campagne 2021 - 2022, il ressort que l'absence de services aux membres fait partir des principales difficultés rapportées par les producteurs. Les services les plus souhaités sont la facilitation de l'accès au financement et l'entretien des plantations.

4 Synergie et Complémentarités

4.1 Avec les autres interventions du portefeuille

Des synergies ont été développées avec le programme DEFIA. Ces synergies ont porté sur :

- un appui de l'ATN SE de PROFI pour :
 - la réalisation de deux enquêtes sur l'évaluation du dispositif de commercialisation des noix mis en place avec Colruyt Group en 2021 et 2022.
 - la réalisation d'une collecte des données pour le géo référencement des plantations des nouveaux adhérents à la production bio dans les communes de Kouandé, Bassila et Natitingou en 2020 et 2021.
- les mécanismes de financement pour permettre à PROFI-Anacarde de s'inspirer du modèle mis en place par DEFIA sur la filière ananas afin de faciliter l'accès au crédit des acteurs de la filière anacarde.
un appui de l'Assistant Technique National en Génie Civil pour l'élaboration des dossiers de marchés relatifs à la construction des magasins de stockage, et de réhabilitation des locaux de PROFI Anacarde.

4.2 Autres synergies et complémentarités

Entre le Programme et le MAEP :

Le Programme a impliqué différentes structures décentralisées du MAEP dans l'exécution de ses activités :

- La Direction de la Production Végétale (DPV) et le Centre de Recherche Agricole (CRA) - Centre (Savè) ont été impliqués dans la formation des pools de prestataire greffeurs, l'installation et le suivi des parcs à bois et les traitements des arbres élites attaqués par des parasites ou des arbres malades.
- La Direction des Systèmes d'Information et pré archivage (DSI) et les DDAEP Atacora et Donga ont contribué de façon active à la digitalisation de la collecte des informations sur les résultats de l'intervention et surtout le géoréférencement des plantations en cours de certification Bio.

Avec les autres intervenants dans les zones d'intervention du PROFI/VO-Anacarde

Des synergies sont développées avec différents acteurs engagés dans l'agroécologie dans l'Atacora. Dans ce cadre, une plateforme de réflexion et d'action dans le domaine de la transition agroécologique est mise en place entre PROFI Anacarde, Eclasio, Ile de Paix, et les ONG Nationales intervenant dans l'Atacora.

Avec les autres intervenants Belges hors zone d'intervention du PROFI-Anacarde :

La construction d'une collaboration entre Colruyt-Group et Enabel a démarré depuis 2018 lors de la mise en œuvre de PROFI-VO et s'est poursuivi sur PROFI Anacarde. Cette collaboration a abouti à l'élaboration des contrats d'approvisionnement en noix de cajou avec l'URCPA-AD et l'implication d'usines locales pour la transformation. Un mécanisme de commercialisation des noix a été mise en place dans le cadre de ce partenariat.

5 Thèmes transversaux

5.1 Genre

Dans le choix des bénéficiaires des pools de prestataire greffeurs, il a été exigé aux communes et aux pépiniéristes parrains des pools qu'au moins 3 de femmes sur 5 soient membres de chaque pool. Au terme de la sélection dans chaque commune, la situation se présente comme suit : 14 femmes sur 28 membres de pools de prestataire greffeurs soit 50%. L'accompagnement d'Enabel au profit de ces pools de prestataire greffeurs a permis de les équiper et de les former sur les techniques de greffage et la gestion d'une pépinière.

Parmi les 14 pépiniéristes bénéficiaires des parcs à bois, il a été retenu 1 groupement de femmes dans la commune de Bassila et une entreprise de production de plants greffés gérée par 2 femmes à Djougou. Aussi, un privilège a été accordé aux femmes dans la répartition des équipements de pépiniéristes.

Par rapport à la subvention sur les plants greffés, une mesure de discrimination positive en faveur des femmes a été mise en œuvre en 2020. Ainsi, une contribution de 50 FCFA par plant a été demandée aux femmes contre 100 FCFA pour les hommes. Cette mesure a permis à 46,38% de femmes (65 sur 145) de bénéficier de 41,75 ha de plantation.



Composition du pool de prestataire greffeur de la commune de Péhunco



Les équipements mis à la disposition des pools de prestataire greffeurs

5.2 Environnement

L'environnement a été pris en compte à travers plusieurs activités du programme.

Extension des plantations d'anacarde

Dans le but de faciliter l'accès aux plants améliorés aux femmes et aux jeunes pour l'extension de nouvelles plantations, PROFI Anacarde a subventionné l'achat des plants greffés d'anacardiers pour la création de 100 ha de plantations d'anacardiers réparties dans 5 communes à savoir : Natitingou, Kouandé, Péhunco, Copargo et Djougou. Ces nouvelles plantations dont certaines réalisées dans les jachères, contribueront d'ici peu à l'amélioration du couvert végétal de la région.

Extension de la production bio dans plusieurs communes

PROFI Anacarde a accompagné l'URCPA-AD pour faire de l'extension de la production biologique des noix d'anacarde dans les communes de Bassila, Djougou, Natitingou et certains villages de Kouandé. Cette production bio se réalise sans utilisation des engrais ou produits phytosanitaires chimiques ce qui est bénéfique à la qualité de l'environnement par la réduction des pollutions. Au total on dénombre à ce jour 12 100 ha de plantations en conversion bio dont 123,85 ha de plantations d'anacardiers appartenant aux femmes.

5.3 Digitalisation

Dans le cadre de la mesure des performances du Programme et dans l'objectif de disposer des statistiques fiables, le PROFI Anacarde a réalisé une collecte de données pour le géo-référencement des plantations des nouveaux adhérents à la production biologique. Ces données concernent la caractérisation des exploitations des producteurs (localisation et identification du producteur, Production et commercialisation de noix d'anacarde, gestion de la plantation, techniques culturales), le géo-référencement et le tracking des parcelles des plantations en conversion.

Cette activité a été menée avec l'appui technique de la Direction des Systèmes de l'Information (DSI) du MAEP.

L'exploitation des données collectées a permis d'avoir une base de données et d'élaborer les cartes des plantations en conversion des nouveaux adhérents.

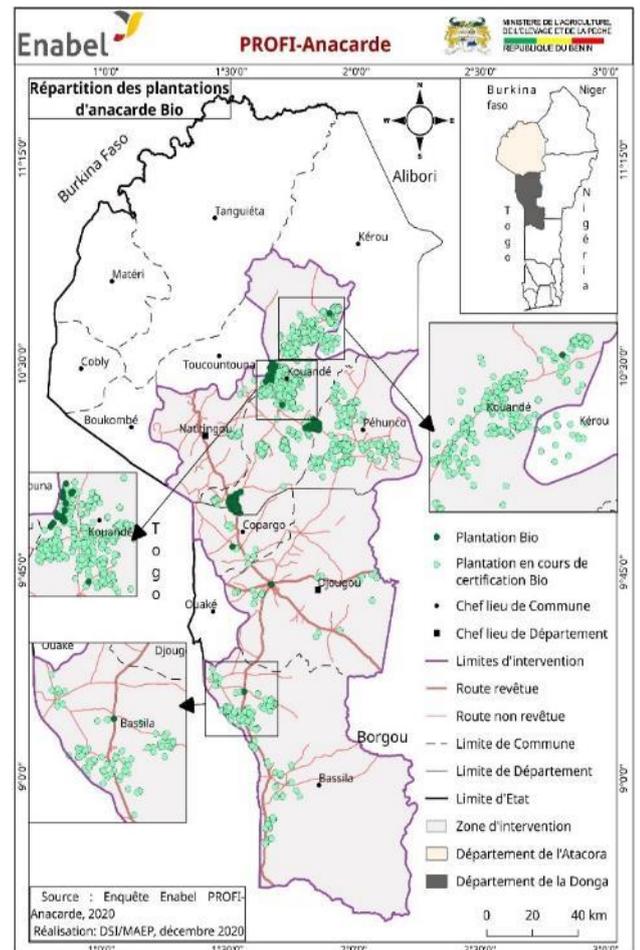


Photo et tracking du site d'une nouvelle plantation d'anacardier

6 Leçons apprises

6.1 Les succès

Succès enregistrés	Leçons apprises de ces succès
<p><i>Amélioration matériel végétal</i></p> <p>L'installation des parcs à bois a considérablement contribué à la disponibilité des greffons pour création des plants performants</p>	<p>La disponibilité des greffons est un facteur très important dans la multiplication du matériel végétal performant. La création des parcs à bois nécessite un accompagnement technique de la recherche pour suivre une démarche assez complexe et des investissements conséquents.</p>
<p><i>Emergence/ promotion de nouveaux corps de métiers dans les chaînes de valeur</i></p> <p>La politique d'extension des plantations leur mise en normes a nécessité la création de nouveaux corps de métiers que sont les pools de prestataires greffeurs et d'entretien</p>	<p>Dans les chaînes de valeurs sur la filière anacarde, il existe un potentiel de création de nouveaux services (cas des pools de prestataires greffeurs et d'entretien) pouvant être des opportunités d'emploi ou d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes. Les actions des projets programmes pourraient s'orienter désormais à l'émergence de ces nouveaux services.</p>
<p><i>Certification biologique</i></p> <p>L'accompagnement des producteurs au processus de conversion en production biologique a permis d'augmenter l'offre de ce type de noix et l'accès à des marchés de niche.</p>	<p>La réussite du processus de certification nécessite une bonne sensibilisation des producteurs sur les avantages et les opportunités pour le marché de noix biologiques. L'obtention des primes bio constitue un facteur d'attrait et suscite un engouement de plus en plus fort à la conversion des plantations conventionnelles.</p>
<p><i>Approche Cluster</i></p> <p>L'utilisation de l'approche qui est un modèle d'affaire a permis aux principaux acteurs de renforcer les relations commerciales par une contractualisation formelle et de créer une collaboration gagnant-gagnant.</p>	<p>L'utilisation de l'approche cluster permet des facilités d'accès à des services intégrés (préfinancement) bien adaptés aux différents acteurs impliqués, et d'offrir de meilleurs prix aux producteurs.</p>

6.2 Apprentissages stratégiques

Au début de l'intervention en 2020 l'usine Fludor était identifiée comme usine agrégateur dans le partenariat URCPA-AD et Colruyt Group. Une réorientation a été faite pour impliquer d'autres usines de transformation telles que Afokantan, ANI et Nassara afin de mieux satisfaire la demande de Colruyt Group et répondre au principe d'équité prôné dans le cluster. A la suite de cette démarche, l'usine Afokantan a été retenu pour intégrer le partenariat. La structure du dispositif de commercialisation a été modifié en conséquence.

6.3 Enseignements tirés

N°	Enseignements tirés	Public cible
1	L'implication d'une seule usine dans le dispositif confère à ce dernier un monopole d'achat des noix ; ce qui rend difficile les négociations surtout sur le prix (équilibre dans le dispositif cluster).	Acteurs du contrat
2	Le bon fonctionnement du cluster nécessite la mise en place d'un mécanisme de préfinancement durable pour permettre le respect des engagements contractuels de fourniture à temps des noix par les producteurs	Colruyt
3	L'offre d'appuis technique et financier à la certification des usines doit faire objet au préalable d'une évaluation des besoins réels et s'assurer de la disponibilité de ces dernières.	Enabel ; Usines
4	L'exécution des accords contractuels entre les acteurs de la filière doit être accompagnée par des textes de loi sur la commercialisation	FENAPAB, MAEP

7 Pilotage

7.1 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Au cours de la mise en œuvre du programme, des grandes décisions ont été prises par les différents CoPil tenus. Les principales décisions sont :

Décisions prises	Niveaux de mise en œuvre	Observations
Implication de la DPV et de la DDAEP dans les missions de contrôle et de traitement des arbres élites.	Entièrement	Elaboration et suivi d'un plan d'action avec la DPV et le CRA Centre
La rétrocession du matériel roulant de PROFI/VO aux bénéficiaires retenus par le SMCL	Entièrement	Matériels affectés aux partenaires (URCPA-AD, Coopérative SOUROU BAYAYE, DDAEP)
L'adresse par le MAEP d'une requête aux Fonds d'Etudes et de Consultances (FEC) pour la réalisation d'une étude sur la performance des plants greffés installés ces dernières années	Entièrement	Obtention d'une subvention de 50.000 €. Mise en œuvre suivant les procédures Enabel.
Réalisation d'un plaidoyer par le MAEP pour accélérer la signature des deux (02) décrets (commercialisation et régulation)	Entièrement	La prise d'un nouveau décret interdisant l'exportation des noix brute a rendu caduc cette recommandation
Réalisation d'un plaidoyer par le MAEP pour le vote de la loi sur l'interprofession	Entièrement	Les dispositions de La loi sur l'interprofession ont été reversées dans la nouvelle loi sur les libertés d'association en cours de validation
L'Etude des possibilités de co-financement des renforcements de capacité dans le domaine de la recherche sur la filière	Entièrement	Réorientation des candidats vers d'autres projets programmes et mise en

7.2 Recommandations

Recommandations	Acteur	Durée
<p><i>Cluster</i></p> <p>Le cluster qui est en cours de construction nécessite la poursuite d'un appui technique et financier pour consolider les relations entre les acteurs. Cet appui doit faire un focus sur la contractualisation, le développement des services intégrés et l'éducation financière</p>	Enabel	2 ans
<p><i>Agroécologie</i></p> <p>Promouvoir la transition agroécologique dans la filière anacarde. Notamment faire la promotion des pratiques d'association culturale (apiculture, soja, etc.) pour permettre la production durable qui tient compte de la protection l'environnement.</p>	Enabel	4 ans
<p><i>Noix biologiques</i></p> <p>Poursuivre l'accompagnement des producteurs dans la conversion de leurs plantations conventionnelles eu regard au marché de plus en plus croissant pour les amandes biologiques et l'impact positif de la production biologique sur l'environnement.</p>	URCPA-AD	
<p><i>Réforme structurelle du réseau FENAPAB</i></p> <p>Soutenir la réforme structurelle envisagée par la FENAPAB qui vise un transfert de compétence du niveau régional vers le niveau communal.</p>	Tout PTF intervenant dans la filière	

8 Annexes

8.1 Matrices de suivi des indicateurs

Objectif général

Tableau 6: Matrice de suivi des indicateurs objectif général

Indicateurs	Valeur Baseline 2018	Valeurs cibles 2020	Valeurs obtenues 2020	Valeurs cibles 2021	Valeurs obtenues 2021	Valeurs cibles 2022	Valeurs obtenues 2022
Revenus moyens nets des Producteurs par tonne de noix	205 000	220 000	202 2040	240 000	216 315	250 000	230 206
Nombre d'emploi créée	848	880	108	930	597	980	313
Nombre d'emplois des maillons pépinières	48	60	49	70	72	80	113
Nombre d'emplois du maillon transformation des noix par l'usine	800	820	20	860	473	900	134
Taux de producteurs organisés en coopératives	5,52%	7%	8%	9%	8%	10%	8%

Objectif spécifique

Tableau 7: Matrice de suivi des indicateurs objectif spécifique

Indicateurs	Valeur Baseline 2018	Valeurs cibles 2020	Valeurs obtenues 2020	Valeurs cibles 2021	Valeurs obtenues 2021	Valeurs cibles 2022	Valeurs obtenues 2022
Nombre de coopératives de producteurs de base (CVPA)	88	95	153	105	176	110	186
Nombre de producteurs membres du réseau	1 966	2 100	3 391	2 300	3 698	2 500	3 906
Nombre (h/f) de producteurs membres ou non de l'URCPA AD	40 000	40 500	42 307	41 500	45 604	42 000	48 900

Volumes de noix passant par les dispositifs vente groupée/pré-collecte organisés par les Unions (tonnes)	3 218	3 500	4 141	4 500	6 490	5 000	1 384
Volumes de crédits d'entretien obtenus pour le financement des dispositifs (FCFA)	47 640 000	50 000 000	15 600 000	55 000 000	18 060 000	60 000 000	24 060 000
Volumes de crédits pré-collecte obtenus pour le financement des dispositifs (FCFA)	131 850 000	140 000 000	0	170 000 000	0	180 000 000	504 774 040
Taux d'autonomie financière des unions/coopératives (URCPA AD) (%)	24,15	30	9	40	21	50	21

Résultat 6 :

Tableau 8: Matrice de suivi des indicateurs résultat 6

Indicateurs	Valeur Baseline 2018	Valeurs cibles 2020	Valeurs obtenues 2020	Valeurs cibles 2021	Valeurs obtenues 2021	Valeurs cibles 2022	Valeurs obtenues 2022
Superficie totale emblavée (ha)	8 005	10 000	18 862	13 000	19 265	15 000	19 549
Superficie totale entretenue (ha)	1 515	2 000	520	2 800	602	3 000	802
Superficie certifiée bio suisse	449,47	500	0	700	0	800	0
Superficie certifiée bio UE	738,5	750	3 982	1 100	4 837	1 200	4 830
Superficie certifiée Flo	1 508,00	1 600	0	1 800	0	2 000	12 100
Superficie certifiée (ha)	2696	2 850	3 982	3 600	4 837	4 000	16 930
Nombre de producteurs bio suisse	149	160	0	230	0	250	0
Nombre de producteurs bio UE	229	240	1 046	450	1 457	500	1 457

Nombre de producteurs FLO	511	520	0	650	0	750	3 455
Nombre de producteurs certifiés	889	920	1 046	1 330	1 457	1 500	3 455
Rendement (tonnes/ha)	0,421	0,5	0,401	0,6	0,431	0,7	0,852
Productivité (coûts de production par tonne de noix)	325 000	320 000	321 000	310 000	325 000	300 000	341 410

Résultat 7

Tableau 9: Matrice de suivi des indicateurs résultat 7 Atacora Donga

Indicateurs	Valeur Baseline 2018	Valeurs cibles 2020	Valeurs obtenues 2020	Valeurs cibles 2021	Valeurs obtenues 2021	Valeurs cibles 2022	Valeurs obtenues 2022
Volumes des contrats respectés (entre producteurs organisés/ transformateurs)	1 577	1 800	2 406	2 500	2367	3 000	910
Nombre de producteurs impliqués dans les contrats	600	800	1 758	1 300	2315	1 500	1 677
Nombre de producteurs ayant fait la vente groupée	1 080	1 200	2 244	1 800	2 806	2 000	1 789
La certification effective de qualité ; social compliance (BSCI) et BIO (BIO-UE)	0	1	0	1	0	1	0

Résultat 8

Tableau 10: Matrice de suivi des indicateurs du résultat 8 de l'Atacora Donga

Indicateurs	Valeur Baseline 2018	Valeurs cibles 2020	Valeurs obtenues 2020	Valeurs cibles 2021	Valeurs obtenues 2021	Valeurs cibles 2022	Valeurs obtenues 2022
-------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------	-----------------------------

Nombre de magasins	67	68	67	70	67	70	69
Capacité de stockage des magasins	14 720	14 950	14 720	15 500	14 720	15 500	15 720
Tricycles	38	50	33	70	33	80	44
Nombre de balances	280	320	210	380	210	400	272
Volumes (FCFA) de restitution de la redevance sur exportation des noix aux OPA	3 900 000	3 900 000	0	5 000 000	0	6 000 000	0

Tableau 11: Liste des matériels mis en place pour les pépiniéristes

Type de matériels mis en place	Total
Motopompe accessoires	5
Grillage à grande maille (ml)	2000
Brouette	25
Arrosoir	25
Pelle	25
Râteau	25
Sécateur ergonomique	6
Filet ombrière 50% avec attache (m ²)	6500
Glacières	10
Couvre sol pour pépinière (m ²)	3500
Greffoir	9
Tricycle	6

Tableau 12: Montant des matériels et équipements mis en place par le programme

Equipements	Valeurs
Matériels et équipements pour pépiniéristes greffeurs	17.000.000 FCFA
Matériels et équipements au profit des pools de prestataire agréés	10.000.000 FCFA
Autres matériels et équipements au profit des producteurs bio	32.521.568 FCFA
Smartphone	8.000.000 FCFA
Tricycle	19.987.011 FCFA
25 000 Sacs de jute	37 717 528 FCFA
TOTAL	125.226.107 FCFA
Le montant total des matériels et équipements mis en place au profit des pépiniéristes, des prestataires agréés, des producteurs bio et des meilleurs producteurs ayant commercialisés leurs noix dans le dispositif s'élève à 125.226.107 FCFA .	

8.2 Gestion des Risques

Identification du risque			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Etat d'avancement	Statut
Les fluctuations des prix d'amandes sur le marché international ; nouveaux marchés de noix et amandes émergentes (Vietnam) pourraient impacter négativement les revenus des producteurs	Q1_2020	OPS	Moyenne	Elevé	C	Mettre en place un système de stabilisation des prix ;	IM	Juin-22	Mise en relation avec Colruyt pour garantir un prix de marché stable Réajustement du prix en tenant compte de l'évolution du prix du marché Mise en place d'une caisse de stabilisation des prix	En cours
						Maintenir/améliorer la qualité des noix/amandes « origine Bénin »	ATN/Anacarde	Juin-22	Renforcement des capacités des producteurs sur le respect des itinéraires techniques garantissant une bonne qualité des noix	
						Certification « qualité », « BIO » et « Social compliance »	IM		Appui à la certification BSCI et Bio de l'usine Fludor et des plantations d'anacardier dans la zone d'intervention	
Les acteurs impliqués dans les contrats d'approvisionnement pourraient ne pas respecter leurs engagements entraînant une érosion de la confiance	Q1_2020	OPS	Moyenne	Moyen	A	Renforcement de familles d'acteurs dans la confiance, transparence (bénéfices, risques, prix, ...) et dans la communication	IM	Juin-22	Facilitation des rencontres d'échange sur la fixation des prix, l'évaluation de la mise en œuvre des contrats au début, à mi-parcours et à la fin de la campagne de commercialisation Participation hebdomadaire aux visioconférences pour le réajustement des prix aux producteurs Organisation des missions d'information, de sensibilisation du mécanisme mise en place dans le cadre du partenariat URCPA/Afokantan et Colruyt et de suivi de la commercialisation des noix	En cours
Les agrégateurs pourraient utiliser leur position dominante pour augmenter leurs marges au détriment des producteurs	Q1_2020	OPS	Moyenne	Elevé	B	Renforcement de l'IFA pour un plaidoyer de mise à disposition de l'INRAB d'un minimum de ressources pour la production du matériel de base de qualité pour la production des arbres élites/parc à bois et greffons.	ATN/Anacarde	Juin-22	Collaboration avec l'INRAB pour la mise à disposition au niveau des pépiniéristes, des parcs à bois pour renforcer la disponibilité en greffon de bonne performance	En cours
						Impliquer le secteur privé dans la production des parcs à bois et greffons de qualité	ATN/Anacarde	Juin-22	Installation des parcs à bois au près des pépiniéristes de la zone d'intervention	

Les acteurs impliqués dans les contrats d'approvisionnement pourraient ne pas respecter pas leurs engagements entraînant une érosion de la confiance	Q1_2019	OPS	Moyenne	Moyen	B	Renforcement de familles d'acteurs dans la confiance, transparence (bénéfices, risques, prix, ...) et dans la communication	IM	Juin-22	Facilitation des rencontres d'échange sur la fixation des prix, l'évaluation de la mise en œuvre des contrats au début, à mi-parcours et à la fin de la campagne de commercialisation	En cours
						Renforcement les familles d'acteurs dans la gestion des différends,	IM	Juin-22	Implication de tierce dans les règlements des différends	
						Accompagnement juridique pour l'élaboration de contrats ne pouvant pas prêter à interprétation, sensibilisation des acteurs (en particulier les producteurs) sur les enjeux du respect des engagements contractuels pris.	ATN/Anacarde	Juin-22	Appui à l'URCPA pour la mise à disposition d'un conseil juridique	
Les agrégateurs pourraient utiliser leur position dominante pour augmenter leurs marges au détriment des producteurs	Q1_2019	OPS	Moyenne	Elevé	C	Renforcement des Organisations de Producteurs et capacités de négociation et d'organisation pour atteindre des volumes/qualités/certifications suffisamment significatifs pour les placer en position de négociation favorable	ATN/Anacarde	Juin-22	Renforcement des capacités des producteurs sur les thématiques de négociation et plaidoyer	En cours
L'offre au niveau des marchés de niche (BIO, équitable) pourrait devenir excédentaire par rapport à la demande entraînant une baisse des prix aux producteurs	Q1_2019	OPS	Moyenne	Elevé	C	Suivi des cours de marché et anticipation des fluctuations à la baisse, avec augmentation des capacités de stockage pour pallier temporairement aux fluctuations	IM	Juin-22	Accès aux plateformes d'information sur les marchés mondiaux de l'anacarde	En cours
						Démarches visant à réduire le coût des démarches d'accréditation : implantation d'organismes accréditeurs au Bénin	ATN/Anacarde	Juin-22	Mise à disposition de spécialistes pour la préparation des audits afin de maximiser les chances	
Le taux de fiscalité élevé sur certains machines / pièces (importés) et	Q1_2019	OPS	Moyenne	Elevé	C	Collaboration avec l'IFA pour inciter l'Etat à maintenir ses engagements à prendre les mesures nécessaires pour	IM	Juin-22	Echanges avec l'IFA pour l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires en matière de renforcement de capacités	En cours

d'emballage pourrait être défavorable aux unités de transformation						réduire la fiscalité sur équipements/ emballages				
La faible responsabilisation des acteurs pourrait entraîner un faible niveau appropriation des mécanismes et une bonne durabilité.	Q1_2020	OPS	Faible	Elevé	B	Signature, mise en œuvre et suivi de la convention de subside avec l'Union Régional de Coopératives des producteurs d'Anacarde de l'Atacora et de la Donga (URCPA-AD)	ATN/Anacarde	sept-22	Processus en cours (intégration observation IM & CPM)	En cours
COVID 19	Q1_2021	DOC	Moyenne	Moyen		Organiser des ateliers par zone et adopter les gestes barrières au cours des regroupements	ATN/Anacarde			En cours
						Envisager les visio-conférences et les échanges via internet et réseau sociaux	ATN/Anacarde			En cours
						Adopter le principe de subsidiarité en faisant exécuter les missions par les démembrements décentralisés des acteurs impliqués	ATN/Anacarde			En cours
L'organisation des élections présidentielles prévues pour Avril 2021 en pleine campagne de commercialisation pourrait influencer le déroulement de celle-ci.	Q1_2021	OPS	Moyenne	Moyen		Amener l'URCPA à prendre des mesures pour la mobilisation effective des acteurs impliqués	IM	Avril 21		En cours
						Sensibiliser l'URCPA à avoir des contrats formels avec les usines de transformation	IM	Février 21		En cours
						Amener la FENAPAB et l'IFA à faire le lobby pour la fixation du prix avant le démarrage de la précampagne et de la campagne présidentielle	IM	Février 21		En cours

8.3 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de la PERTINENCE : note totale		A	B	C	D
			X		
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?					
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.			
	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.			
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.			
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.			
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?					
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).			
X	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.			
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.			
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.			

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale		A	B	C	D
				X	
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?					
	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.			

	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.
X	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?		
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.
X	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.
	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?		
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
X	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale		A	B	C	D
				X	
3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?					
	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.			
x	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimes restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.			
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.			

	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?		
	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
X	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.
	C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.
	D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C, pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale	A	B	C	D
		X		

4.1 Durabilité financière/économique ?

	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.
X	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.
	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.

4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?

	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.
X	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.

	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?		
	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.
X	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?		
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
X	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

8.4 Cadre logique mis à jour

Objectif général :
La filière anacarde bien organisée et compétitive, consolide les marchés existants et assure son expansion sur de nouveaux marchés, tout en favorisant l'augmentation et partage équitable des revenus de l'ensemble des acteurs et de la création d'emploi décent.
Objectif spécifique :
Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires
R1 : les acteurs de la filière anacarde offrent des noix de qualité et augmentent leur productivité
A.1.1 : Améliorer la qualité du matériel végétal (techniques de greffage, installation des parcs à bois, amélioration de la qualité de semences, plantation d'élites, ...) disponible
A.1.2 : Vulgariser les bonnes pratiques de production (techniques d'élagage et d'éclaircis des plantations, association avec d'autres spéculations/apiculture, ...)
A.1.3 : Promouvoir la création de nouvelles plantations et le renouvellement des anciennes plantations (domaniales) par l'utilisation des plants améliorés
A.1.4 : Accroître les superficies des plantations certifiées biologiques et commerce équitable

R2 : des liens d'affaires solides sont tissés entre les organisations de producteurs, l'unité de transformation (FLUDOR) et les entreprises de services (intrants, conseil, finances ...), dans le respect des normes et standards des marchés extérieurs

A.2.1 : Faciliter le processus de la certification (bio) de la qualité des noix/amandes le respect d'hygiène, sécurité et social-compliance des usines de transformation ciblées

A.2.2 : Renforcement des organisations de producteurs dans leurs capacités à rendre des services à leurs membres, à mener des actions de plaidoyer et à s'engager dans des relations contractuelles durables, équilibrées et équitables

R3 : l'environnement des affaires est favorable au développement des chaînes de valeurs amandes conventionnelles et BIO

A.3.1 : Appuyer la définition d'une politique industrielle d'achat privilégié de la matière première par les transformateurs installés au Bénin auprès des organisations de producteurs

A.3.1 : Appuyer les investissements structurants de regroupement, stockage et de transport

8.5 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	Oui (confère Annexe 8.4)
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	Oui
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	reversée dans DEFIA
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	reversée dans DEFIA
Missions de backstopping depuis le 01/01/2012	reversée dans DEFIA

8.6 Ressources en termes de communication

	Ressources
01	CD des Emissions radio sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plantations
02	CD des Emissions radio sur les bonnes pratiques de récolte et de post récolte
03	Videos capsule sur les témoignages des bénéficiaires des parcs à bois et de plants greffés dans le cadre de la création de nouvelles plantations
04	Articles sur l'installation des parcs à bois publié dans la revue "Enabel infos"
05	Rapport d'évaluation des effets socioéconomiques et environnementaux des ruches installées dans les vergers des producteurs membres de l'URCPA-AD dans le cadre des MIC PROFIVO
06	Supports de communication sur le BSCI